

10 années d'évolution du secteur à profit social



UNIPSO

**Etude économique
2009**

Table des Matières	P3
1. Introduction	P5
1.1. Discours de la présidente de l'UNIPSO	P7
1.2. Note méthodologique	P11
• Evolution de la définition du secteur	P11
• Vue d'ensemble des institutions à profit social	P12
• Remarques méthodologiques	P13
1.3. Le secteur à profit social, moteur de l'économie	P17
• Besoins fondamentaux	P17
• Création de richesse et externalités positives	P18
• Valeur Ajoutée et emploi	P18
• Evolution des relations avec les pouvoirs publics	p19
2. Région wallonne, photographie 2006	P21
2.1. Résumé	P21
2.2. Emploi et institution	P23
2.3. Estimation de la Valeur ajoutée et importance du bénévolat	P31
2.4. Le non-marchand au sein de l'économie	P35
2.5. Analyse sous régionale	P41
3. Analyse dynamique et évolution du secteur	P45
3.1. Résumé	P45
3.2. Croissance de l'emploi	P47
3.3. Evolution de la valeur ajoutée	P51
3.4. Le non-marchand au sein de l'économie	P53
3.5. Analyse sous régionale	P57
4. Perspectives et enjeux du secteur	P59
4.1. Résumé	P59
4.2. Projection linéaire	P61
4.3. Besoins émergents	P65
4.4. Evolution probable	P69
5. Conclusion : Les défis du secteur dans la société de demain	P71
Références	P73

1.Introduction

Créée en 1998, l'UNIPSO, anciennement UFENM, est une union d'entreprises à profit social pluraliste, représentative des employeurs du secteur privé et public non marchand ou à profit social tant francophone que germanophone. A ce titre, elle défend, représente et promeut le secteur à profit social ou secteur non marchand depuis plus de 10 ans.

Durant cette période, le secteur s'est fortement développé. Il a répondu à de nombreux besoins sociaux et s'est peu à peu professionnalisé, si bien qu'il occupe aujourd'hui une place importante dans la société. Il comptabilise 18% de l'emploi total wallon, soit 176.871 postes de travail répartis au sein de 8.788 établissements, et son poids économique représente 19% de la valeur ajoutée totale de la Région wallonne.

A l'occasion de l'anniversaire de ses 10 ans, l'UNIPSO a voulu montrer l'évolution considérable du secteur depuis 1998, en rédigeant la présente étude intitulée : « 10 années d'évolution du secteur à profit social ».

L'objectif de cette étude est de présenter le poids socio-économique du secteur à profit social en Région wallonne, son évolution historique et ses perspectives de développement.

Pour ce faire, l'analyse statique, réalisée annuellement par l'UNIPSO, a été développée :

- Au niveau de la précision des informations, des données sont disponibles par provinces. Une comparaison est également réalisée entre le secteur non marchand et 4 autres secteurs (Construction, Horeca, Industries manufacturières et Activités financières).
- Au niveau conceptuel, avec l'introduction du concept de secteur à profit social en lieu et place de la notion de secteur non marchand¹.
- Au niveau dynamique, avec une présentation de l'évolution du secteur basée sur des comparaisons entre des données portant sur trois années distinctes : 1998, 2002 et 2006.
- Au niveau prospectif, par la modélisation des perspectives du secteur dans un contexte marqué notamment par le vieillissement de la population.

La présente étude comporte tout d'abord une partie introductive reprenant divers éléments qui définissent le contexte indispensable à une bonne compréhension de l'analyse quantitative du secteur. Elle comprend le discours de la Présidente de l'UNIPSO émis à l'occasion des 10 ans de l'ASBL, une note méthodologique définissant l'approche de travail utilisée ainsi que la présentation générale du secteur à profit social et de son rôle d'acteur économique.

Ensuite, l'analyse quantitative du secteur, son évolution depuis 1998 et ses perspectives sont présentées de manière détaillée.

La conclusion de la présente étude porte enfin sur les défis auxquels le secteur à profit social devra faire face dès demain.

¹ Au sein de cette étude, les deux notions seront utilisées de manière équivalente afin d'habituer le lecteur à cette nouvelle notion.

1.1. Discours prononcé à l'occasion des 10 ans de l'UNIPSO

Le 20 novembre 2008, L'UFENM a célébré son 10^{ème} anniversaire à Notre Dame à la Rose. Lors de cette soirée, l'UFENM a accueilli un panel scientifique et un panel politique, qui ont débattu sur les grands enjeux du secteur. L'UFENM a également profité de cette occasion pour modifier son appellation en UNIPSO (Union des entreprises à Profit Social).

En Conclusion de la séance académique, la présidente de l'UNIPSO, Isabelle van der Brempt, a prononcé un discours reprenant à la fois l'historique, les perspectives et les revendications du secteur à profit social.

C'est ce texte que le lecteur est invité à découvrir ci-dessous.

Pour une gestion optimale de notre capital humain

Introduction

L'UFENM a 10 ans aujourd'hui.

Avant cela, elle avait pourtant déjà pris forme et grandi pendant quelques années dans le giron de la CENM (rebaptisée depuis UNISOC), auprès des collègues du nord du pays, aujourd'hui regroupés dans VERSO, et des collègues bruxellois, réunis depuis peu au sein de la CBENM.

Lors de sa création, l'UFENM faisait le vœu d'être acteur à part entière de son environnement économique et social. Ces 10 premières années ont été largement investies dans ce projet : participer activement au processus de développement économique et social de la Région Wallonne et de la Communauté Française en y relayant la voix des secteurs non-marchands, leurs valeurs et leur dynamisme.

Qui sont ces entreprises des secteurs non-marchands ?

Ces entreprises, qui ont un statut privé ou public, sont des hôpitaux et autres structures de soins de santé, des établissements d'enseignement, des structures d'accueil pour enfants, pour jeunes en difficulté, pour personnes âgées ou handicapées, des organismes offrant des services d'aide et de soins à domicile, des entreprises d'insertion ou de travail adapté, des associations visant la promotion du sport et de la culture, mais aussi des organismes tels que les mutualités ou la Croix-Rouge.

En termes statistiques, ces entreprises représentent plus de 600.000 emplois en Belgique et pas moins de 176.000 emplois en Région Wallonne, soit plus de 18% de l'emploi total en Wallonie : trois fois plus d'emplois que le secteur de la construction ou sept fois l'emploi généré par le secteur horeca.

Oui, ces entreprises non-marchandes sont des entreprises qui créent de la richesse, mais pas seulement par les salaires et les échanges de biens et – surtout – de services qu'elles génèrent. Ces entreprises génèrent aussi des richesses sociales, sociétales. Voilà leur principal point commun : le souci d'une cohésion sociale, d'une solidarité et d'une complémentarité entre les actions humaines, leur volonté de lutter contre la fragilisation et la précarisation, leur volonté de rendre leurs « clients-utilisateurs » plus responsables, acteurs à part entière de leur développement et du développement collectif, citoyens au sein d'une société solidaire qui veut promouvoir la démocratie.

Les entreprises non-marchandes sont des entreprises à « grandes » valeurs ajoutées : solidarité, démocratie, cohésion sociale. Il est là, le véritable profit social : vaincre la précarité et la marginalisation; éviter les fractures sociales, sources de conflits et de révoltes ; donner à chacun un

peu plus de chances de s'en sortir et de gérer son avenir et, autant que possible, un peu plus de bonheur.

Au quotidien, la poursuite de cet objectif suppose, pour toutes ces entreprises, une grande capacité d'adaptation aux nouveaux besoins, le développement constant de nouvelles compétences, le recours à des outils et des formations qui soutiennent et encouragent le personnel dans ces évolutions. Pour motiver ses travailleurs à œuvrer en faveur d'un réel profit social, l'entreprise non-marchande doit donner l'exemple : être professionnelle et responsable.

La réforme de la loi sur les ASBL a conduit à généraliser à l'ensemble du monde associatif une série de mécanismes et de pratiques qui visent à participer et promouvoir ce professionnalisme. Vécue par certains comme contrainte administrative avant tout, cette réforme a cependant contribué à renforcer les principes de transparence et de rigueur de gestion, mais également d'autonomie et de prise de responsabilités dans les associations à profit social. Et il serait sans doute heureux que ces mêmes principes d'autonomie, de responsabilisation, de transparence et de rigueur, trouvent leur transposition dans le champ des initiatives publiques à profit social.

Au moins autant que l'entreprise marchande, l'entreprise à profit social est soucieuse :

- de l'utilisation de ses ressources financières (qui, généralement, relèvent au moins partiellement de moyens prélevés sur l'ensemble de la société)*
- de la transparence de ses décisions (garant de la pérennité de son projet social)*
- du processus de démocratie participative (source de mobilisation de ses acteurs)*
- des conditions de travail offertes à ses travailleurs (prôner une rémunération correcte des travailleurs et leur offrir des conditions de travail stimulantes n'est pas faire offense aux principes associatifs ou caritatifs)*
- de la qualité des services offerts et de la satisfaction de ses « clients-utilisateurs » (même si leur évaluation et le développement d'instruments de mesure qui rendent compte du travail réalisé exigent aujourd'hui encore quelques efforts d'imagination et de créativité).*

Oui, ces entreprises à profit social sont des entreprises qui visent la qualité et un développement durable. Oui, ce sont des entreprises qui, en tant qu'acteurs de notre infrastructure sociale et sociétale, s'inscrivent dans une gouvernance au service du plus grand nombre. Et celle-ci s'exprime à travers leur gestion, leurs processus de décision, leur mode de fonctionnement, tout comme dans la définition et la poursuite de leurs objectifs à court et à long terme.

Pourquoi une union des entreprises à profit social ?

L'UFENM, rebaptisée UNIPSO, soutient les entreprises à profit social et se fait leur porte parole. Il s'agit de les aider à identifier les besoins nouveaux, leurs causes et leurs effets, et, sur la base de ce diagnostic, de rechercher des conditions et des outils de développement adaptés aux évolutions du fonctionnement social et collectif : évolution de la cellule familiale, vieillissement de la population, évolution de la société des loisirs et des formes de participation citoyenne, précarisation sociale, isolement, évolution des conditions socio-sanitaires, intégration des personnes handicapées... Et puis, il y a aussi les défis posés par l'Europe qui se construit : l'ouverture de nouvelles frontières, la libre circulation des personnes et des services, le besoin d'équilibre social et de solidarités dans un espace toujours plus vaste, les évolutions du mode de fonctionnement des entreprises économiques et le besoin de développer l'Europe sociale pour soutenir l'Europe économique. Enfin, au-delà de l'Europe, ce sont les questions de la mondialisation, des migrations, mais aussi les caprices du monde de la finance.

Toutes ces évolutions nécessitent sans cesse d'adapter l'offre de services non-marchands, son contenu, ses formes, son volume, ses modes de fonctionnement, y compris repenser ses sources de financement. Elles doivent aussi amener à une réflexion sur les types de synergies possibles, avec les entreprises marchandes, avec les pouvoirs publics, et entre secteurs non-marchands.

Reprenant le flambeau de l'UFENM, UNIPSO veut être acteur dans le développement de « nouvelles technologies sociales » visant à maintenir un capital humain de haut niveau et, dès lors, aider les entreprises non-marchandes à maximiser le profit social. Ce profit social et les solidarités qui en découlent apparaissent en effet comme les meilleurs garants d'un développement durable du capital humain, condition essentielle au développement harmonieux tant des entreprises, que de la société dans son ensemble.

Lutter contre la précarité et promouvoir le meilleur équilibre possible entre vie familiale et vie professionnelle, c'est aussi agir pour la sauvegarde de nos valeurs et préparer un avenir harmonieux pour notre société, y compris pour les générations futures.

Quant à l'entreprise, chacun sait qu'elle requiert deux types de facteurs de production : un capital (matières premières et technologie) et du travail (qui est son capital humain). A son égard, le travail d'UNIPSO est comparable à un laboratoire de recherche scientifique, bien que sa sphère d'action ne soit pas reconnue comme 'scientifique'. Il s'agit d'identifier les besoins d'aujourd'hui et les besoins émergents afin d'améliorer le facteur travail de demain : former des travailleurs en bonne santé, disponibles pour le marché du travail, motivés et responsables.

En plaidant pour le développement durable du capital humain, UNIPSO veut être à la fois un catalyseur qui relaie les besoins de changement auprès des autorités et un soutien pour le développement des entreprises économiques. Voilà pourquoi UNIPSO se veut acteur à part entière dans le dialogue social, dans la concertation interprofessionnelle et dans le développement de politiques nouvelles.

C'est pour cela aussi que UNIPSO demande que, dès demain, les accords du non-marchand soit des accords « sociétaux » : pour motiver les travailleurs de nos secteurs aux actions menées, il est important de les rémunérer correctement, de leur offrir des contrats de travail stables et un environnement de travail valorisant. Mais, pour maximiser le profit social généré par nos entreprises, ces préoccupations doivent s'inscrire dans un débat plus large qui tienne compte du besoin d'évolution constante des services à offrir.

UNIPSO face à la crise actuelle

Comment agir dans un contexte de crise économique et de récession ? Que signifie agir pour le développement durable du capital humain dans de telles circonstances ?

Pour UNIPSO, le principal défi est de donner à chacun de bonnes raisons de garder confiance en soi, offrir des formations aux chômeurs et à tous ceux qui aspirent à occuper une nouvelle place dans notre société, ne pas laisser la morosité et la dépression s'installer (source de désolidarisation et de repli sur soi), construire pour demain un capital humain plus fort.

En effet, agir significativement sur la conjoncture internationale est mission quasi impossible pour une région ou une communauté comptant trois ou quatre millions d'habitants. Par contre, chercher à maintenir un optimisme et un dynamisme, c'est préparer l'avenir. Ce n'est pas le moment de désinvestir dans le social pour soutenir l'économie et ouvrir de nouvelles brèches vers la précarisation : quand bien même les autorités décideraient de grands travaux pour soutenir l'économie, elles ne pourront compenser les pertes des entreprises sur les marchés extérieurs.

Désinvestir dans le social, par contre, serait hypothéquer la reprise économique en fragilisant notre capital humain. Tout le monde sait qu'il est difficile pour une personne qui a été exclue du marché du travail pendant une période de reprendre un rythme de travail avec la même confiance en soi et, surtout, de convaincre un employeur que cette confiance et tout le savoir-faire sont intacts. De même, la perte de pouvoir d'achat tend à modifier les consommations, y compris en limitant ou retardant le

recours aux soins de santé, aux services éducatifs et culturels, facteur qui pose aussi une hypothèque sur l'avenir.

Les secteurs à profit social doivent être renforcés dans leur action en ces périodes de crise : parce que la demande de services augmente dans certains secteurs, mais aussi parce que la crise est susceptible de générer des demandes nouvelles. UNIPSO veut prendre sa part de responsabilités dans la recherche de réponses les plus adaptées face à la crise et les menaces qu'elle fait peser sur la cohésion sociale. Et, dans un contexte de rareté, il nous semble essentiel de miser sur la meilleure complémentarité possible entre action associative et action publique dans le champ des services d'intérêt général, mais également d'envisager toutes les synergies possibles avec les autres composantes de la société.

Un petit mot encore sur les ambitions d'UNIPSO pour demain, au-delà de la crise.

Au cours des 10 années passées, l'équipe a grandi... Mais tant d'autres chantiers s'ouvrent encore à nous. Aujourd'hui déjà, avec le soutien des pouvoirs publics, et en particulier du Gouvernement wallon, UNIPSO travaille à la mise en place d'un programme de formation pour les décideurs du non-marchand et au développement d'un service de soutien des initiatives d'utilisation rationnelle de l'énergie. Ces deux initiatives ont été baptisées GOfor et GOénergie : GO = « gestion optimale ». La gestion optimale a encore de nombreux champs d'application : gestion optimale des compétences des travailleurs du non-marchand, gestion optimale des moyens financiers octroyés aux secteurs non-marchands, gestion optimale des solidarités et des synergies, ...

UNIPSO veut poursuivre le travail de gestion optimale de tous les investissements dans le champ du développement durable du capital humain, avec les responsables politiques, avec les entreprises, avec les bénéficiaires et avec les citoyens.

Conclusion

Parler des secteurs non-marchands et de leur développement, c'est aussi s'exprimer sur des notions de capital, de valeur ajoutée, de nouvelles technologies et de profit à maximiser. Et si les secteurs à profit social semblent avoir partiellement dénaturé ces concepts qui fondent les entreprises marchandes, ce n'est pas par méconnaissance des théories économiques, mais parce que, de ces théories, tout ne leur est pas transposable. Le profit social demande de dépasser la logique individuelle afin d'appréhender le développement dans une logique collective.

Oui, les notions de profit ou de valeur ajoutée prennent un sens différent quand les valeurs fondamentales des entreprises dont on parle sont sociétales et quand l'objectif final est la recherche d'un peu plus de bonheur pour le plus grand nombre.

Merci à tous ceux qui, au quotidien, investissent leur temps et leur énergie en faveur de ce profit social.

*Isabelle van der Brempt
Présidente d'UNIPSO
20 novembre 2008*

1.2. Note méthodologique

D'un point de vue théorique, le secteur « non marchand » se définit usuellement en Belgique suivant 3 critères : finalité, ressources et activités². Afin de réaliser la présente étude, une méthodologie de travail a dû être définie et une définition a été retenue. Celle-ci n'est pas la seule envisageable mais elle rejoint les impondérables de la statistique, une nécessaire pertinence scientifique et la réalité wallonne.

La délimitation du secteur utilisée dans cette étude repose, pour partie, sur la théorie économique développée par la Johns Hopkins University et le Centre d'économie sociale de l'ULg. La présentation des différentes définitions théoriques du secteur non marchand, qui y ont été développées, permet d'appréhender à la fois la difficulté même de l'exercice mais aussi les multiples facettes d'un secteur large et varié, aux caractéristiques particulières.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension des données et analyses qui constituent cette étude, la définition et la méthodologie de travail utilisées sont décrites de manière succincte et concise. Les lecteurs sont invités à contacter l'UNIPSO pour toutes demandes de précision méthodologique éventuelle.

1. Evolution de la définition du secteur

Selon le premier critère, une organisation sera qualifiée de non marchande si elle se présente sur le marché avec une **finalité** particulière, celle de ne pas maximiser son profit financier. On désigne alors cette finalité comme « à but non lucratif »³.

D'autre part, une activité sera dite non marchande si l'organisation recourt à d'autres types de **ressources** que la vente pour couvrir ses coûts de production. Les ressources peuvent alors provenir de subventions publiques, de cotisations, de dons, du volontariat,... Le financement de l'activité par des ressources non marchandes n'exclut cependant pas le recours à la vente. On parle alors de ressources mixtes. Dans ce cas, on considère comme non marchands, les producteurs qui vendent leurs biens et services à des prix ne couvrant pas 50% de leur coût de production⁴. Cette norme de 50% est bien entendu totalement arbitraire.

Pour affiner quelque peu le champ du secteur non marchand, un troisième critère est également utilisé, celui du type d'**activité**. Les activités non marchandes sont celles qui offrent des biens et services collectifs et/ou quasi collectifs. Il s'agit des biens et services dont les caractéristiques⁵ ne permettent pas d'être régis par le seul marché dans l'intérêt de la collectivité (exemple : éducation, santé, action sociale, culture,...).

En résumé, le secteur non marchand regroupe « l'ensemble des organisations poursuivant une finalité non lucrative, bénéficiant notamment de ressources non marchandes et fournissant des biens ou des services de nature collective ou semi collective relevant essentiellement de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de la culture ». Cette définition est plus ou moins restrictive suivant qu'on y intègre ou non le critère du type d'activité. On parle alors de « non marchand » au sens large ou au sens restreint. Selon cette dernière notion, le non marchand exclut de son champ d'activités, les administrations publiques et les institutions actives dans les secteurs essentiellement marchands.

² Marée, M. et Mertens, S., 2002.

³ Toutefois, les ASBL peuvent se livrer à des activités commerciales pour autant que les bénéfices réalisés soient directement réinvestis dans l'activité et ne contribuent pas à rémunérer le capital ou à procurer des gains matériels à ses membres. La non-lucrativité n'exclut donc pas la constitution d'excédents.

⁴ Selon les normes européennes de la comptabilité nationale (SEC-95)

⁵ Les biens collectifs respectent les principes de non-exclusion et de non-rivalité tandis que les biens quasi collectifs respectent les principes de non-exclusion et de rivalité. La non-rivalité est la propriété qu'un bien puisse être consommé simultanément par plusieurs personnes sans que la quantité consommée par l'une diminue les quantités disponibles pour les autres. La non-exclusion désigne l'impossibilité d'exclure de l'usage un utilisateur, même s'il ne contribue pas au financement du bien (Salamon, L., 1995).

Critères théoriques de définition des organisations non marchandes	Organisations respectant deux critères : <ul style="list-style-type: none"> • Finalité non lucrative • Ressources non marchandes ou mixtes 	
Critère du type d'activité	Non marchand au sens large ↓ Toutes les organisations non marchandes	Non marchand au sens restreint ↓ L'Administration publique et les « fausses ⁶ » ASBL sont exclues

Source : M.Marée et S.Martens (2002)

2. Vue d'ensemble des institutions à profit social

L'appellation « non-marchand » est historiquement utilisée en Belgique francophone, en Flandre, on parle de « **social profit** ». Cette terminologie « positive » semble non seulement plus large mais aussi plus adéquate que la définition par opposition au secteur marchand, prônée en Région wallonne. Il est, en effet, plus pertinent de se définir par ce que l'on est que par ce que l'on n'est pas. A ce titre, l'adoption de la dénomination flamande a été jugée intéressante. C'est pourquoi, nous introduisons dans cette étude une nouvelle appellation de secteur : « le secteur à profit social ».

Afin d'habituer le lecteur à cette nouvelle notion, nous utiliserons à la fois les appellations « non marchand » et « à profit social » pour nommer le secteur faisant l'objet de la présente étude.

En outre et afin d'être le plus précis possible, nous rappelons au lecteur que le secteur non marchand est usuellement différencié de deux autres concepts qui lui sont proches : l'économie sociale et le secteur associatif. L'**économie sociale** est un concept très proche du non marchand puisqu'ils se chevauchent en grande partie. Elle regroupe des organisations qui se caractérisent également par une finalité non lucrative mais elle comprend aussi des producteurs « marchands » tandis qu'elle exclut toute organisation publique. Par producteurs marchands, on entend les producteurs qui vendent leurs biens et services à des prix couvrant au minimum 50% de leur coût de production. De même le « **secteur associatif** » est un sous-ensemble du secteur non marchand qui se limite à sa sphère privée ou alternativement, à la composante non marchande de l'économie sociale.

Délimitation sectorielle sur base des critères de finalité et de ressources

	Secteur Privé		Secteur Public	
	A but lucratif	A but non lucratif	A but non lucratif	A but lucratif
Ressources marchandes	Entreprises privées traditionnelles	Coopératives (5)	Entreprises publiques	Entreprises publiques
Ressources mixtes	Entreprises privées qui bénéficient d'un financement public	Associations, mutuelles (1)	Entreprises publiques, Services publics (3)	
Ressources non marchandes		Associations, fondations (2)	Services publics, Administrations publiques (4)	

Source : M.Marée et S.Martens (2002)

De manière schématique et en reprenant les différentes définitions, le secteur non marchand recouvre les zones (1) (2) et (3) (4) du tableau tandis que l'économie sociale y est représentée par les zones (1) (2) et (5). Le secteur associatif couvre, quant à lui, les cases qui sont communes au secteur non marchand et à l'économie sociale, c'est à dire uniquement la zone (1) (2).

Ces trois concepts partagent une même idée, une même philosophie : une finalité à but non lucrative et à profit social. Par conséquent, on pourrait envisager dans le futur de les regrouper tous au sein du « secteur à

⁶ Il s'agit des ASBL qui sont actives dans des secteurs essentiellement soumis au marché, à savoir l'industrie, le transport, le commerce, la finance,... Ces ASBL se livrent régulièrement à des activités lucratives et visent à procurer à leurs membres, voire à certains de leurs dirigeants, un gain matériel.

profit social ». En revanche, il semble inutile et contre productif de vouloir démanteler et opposer cet ensemble sur base du critère « arbitraire » de l'origine des ressources.

Le regroupement hypothétique de ces trois notions au sein d'un même secteur n'est pas développé au sein de cette étude. Par conséquent, la définition du secteur à profit social utilisée dans cette étude n'en tient pas compte.

3. Remarques méthodologiques

Dans le cadre de cette étude, nous définirons le secteur à profit social sous l'angle des activités qu'il exerce.

Les activités non marchandes ou à profit social sont celles qui offrent des biens et services collectifs et/ou quasi collectifs. Il s'agit des biens et services dont les caractéristiques⁷ ne permettent pas d'être régis par le seul marché dans l'intérêt de la collectivité. (Exemple : éducation, santé, action sociale, culture,...). Il s'agit de la définition restreinte du secteur, présentée ci-avant. Selon cette notion, le non marchand comprend la sphère privée et publique du secteur mais il exclut de son champ d'activités, les administrations et les institutions actives dans les secteurs essentiellement marchands.

Ce choix permet de sortir quelque peu des concepts théoriques et de rencontrer la réalité pratique : le secteur se constitue d'un ensemble d'institutions et de travailleurs exerçant des activités dites « à profit social ». En outre, les données statistiques, choisies pour leur pertinence, leur volume et leur disponibilité, sont ventilées par code Nace-bel. Cette nomenclature liste toutes les activités économiques en Belgique. Nous y avons retenu les activités considérées usuellement comme non marchandes. Nous rejoignons par cette méthodologie le travail réalisé par Michel Marée et Sybille Mertens (2002) et leur définition restreinte du non-marchand. Dans cette dernière, l'Administration publique et les « fausses » ASBL sont exclues.

Néanmoins, cette étude se différencie quelque peu de leur travail en accentuant la sélection des catégories d'activités afin d'améliorer la visibilité du secteur.

L'étude se base sur les statistiques décentralisées de l'ONSS et de l'ONSSAPL, du quatrième trimestre des années 1998, 2002 et 2006. Par statistique décentralisée, on entend une statistique s'appuyant, non pas sur l'entreprise considérée comme une entité homogène, mais sur tous les sièges d'exploitation (lieu de travail) dont elle dispose. Ces données disponibles par code Nace-bel sont présentées sous une nomenclature plus lisible, regroupant 5 branches d'activités, afin de faciliter la lecture et la compréhension du lecteur⁸.

Culture, Sports et loisirs	Film et vidéo 92.1 Radio et télévision 92.2 Art dramatique et musique 92.31 Gestion de salle de spectacle 92.32 Autres activités culturelles 92.5 Sports 92.6 Association de jeunesse 91.33
Santé	Services curatifs avec hébergement 85.11 Services curatifs sans hébergement 85.12, 85.13, 85.143 et 85.144 Autres activités 85.14 (sauf 85.143 et 85.144)
Education	Formation permanente 80.421 Autres formations 80.42 (sauf 80.421)
Action sociale	Instituts pour enfants 85.313 Garderies d'enfants 85.321 Instituts pour mineurs handicapés 85.311 Instituts pour adultes handicapés 85.314

⁷ Cf. Note de bas de page numéro 5.

⁸ Méthodologie utilisée par le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège (Marée, M. et Mertens, S., 2002).

	Ateliers protégés et ETA 85.322 Maisons de repos pour personnes âgées 85.315 Autres activités d'action sociale 85.316 Autres activités d'action sociale 85.323
Défense des droits et intérêts	Activités d'organisations économiques et patronales 91.11

L'utilisation de données de l'ONSS et de l'ONSSAPL implique que les statistiques ne comptabilisent que l'emploi salarié, ou plus précisément l'ensemble des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés. Les Bénévoles et les institutions n'ayant pas de travailleurs assujettis à l'ONSS ne sont par conséquent pas repris dans les données. En outre, l'emploi est ventilé par poste de travail. Il ne s'agit donc ni d'équivalent temps plein, ni de personnes physiques. En effet, une même personne peut occuper plusieurs postes de travail. Les travailleurs qui sont occupés par plusieurs employeurs sont comptabilisés plusieurs fois. En revanche, les travailleurs qui exercent plusieurs fonctions auprès d'un même employeur, ne sont comptabilisés qu'une seule fois. Dans ce cas, seul le poste de travail principal est retenu. Ce système crée une forte complexité dans le calcul des postes de travail dans le secteur de l'enseignement liée à la différenciation qui existe entre l'employeur qui engage (pouvoirs organisateurs) et celui qui rémunère (communautés ou pouvoirs organisateurs). Pour cette raison, l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur ainsi que la recherche et développement ne sont pas pris en compte au sein de la branche « éducation⁹ » dans notre étude. A titre d'information, selon l'annuaire 2006-2007 des statistiques du personnel de l'enseignement, l'ensemble du personnel de l'enseignement rémunéré par la Communauté française qui est effectivement en fonction dans un établissement scolaire représente (toutes fonctions, tous réseaux et tous niveaux et genres d'enseignement confondus) 81.372 personnes à temps-plein, dont 67 % de femmes, et 36.030 personnes à temps-partiel, dont 77 % de femmes.

Les chiffres utilisés proviennent de données de l'ONSS et de l'ONSSAPL. Par conséquent, ils regroupent naturellement la sphère publique et privée du secteur à profit social.

La comparaison entre les données de 1998, 2002 et 2006 constitue un exercice délicat. Différents éléments biaisent quelque peu cet exercice:

1. La réalisation de l'*e-government* de la sécurité sociale en 2003 a marqué une rupture radicale dans la méthode de récolte des données. Depuis lors, l'ONSS ne se base plus sur l'annexe papier à la déclaration du second trimestre. Celle-ci a été remplacée par une mention dans le relevé électronique du personnel (déclaration multifonctionnelle ou Dmfa), pour tous les employeurs.
2. Le traitement des données a également évolué puisqu'on est passé en 2003 du concept « établissement » à la notion « unité locale ». Par établissement, il fallait entendre chaque activité distincte exercée dans chaque siège d'exploitation. Toutefois, les différents sièges situés dans une même commune et ayant la même activité ne comptaient au final que pour une seule unité statistique « établissement ». Depuis la création, début 2003, de la Banque Carrefour des Entreprises, le concept d'unité locale a été introduit. Il s'agit d'un lieu d'activité, géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel elle est exercée. Conformément au principe des données statistiques de l'ONSS, le dénombrement des unités locales comptabilise uniquement les unités locales avec un ou des travailleurs salariés.
3. Les travailleurs du « troisième circuit du travail » (programme de mise à l'emploi de chômeurs et de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand, ex PRIME) étaient historiquement comptabilisés dans le secteur public sous la section particulière Z « Activités mal définies » et leur répartition géographique s'effectuait selon la localisation du bureau régional du VDAB, FOREM et ex ORBEM dont ils relevaient, indépendamment de leur affectation professionnelle. A présent et suite à l'apparition du statut unique « APE », ce sont les organisations où ces personnes travaillent qui sont considérées comme leur employeur. Ces travailleurs sont dès lors repris sous la branche d'activité de leur employeur et sont passés pour bon nombre du secteur public vers le secteur privé à profit social. Cette évolution méthodologique a contribué à surévaluer l'augmentation de l'emploi dans le secteur.

⁹ La branche « éducation » de cette étude correspond principalement à l'éducation permanente et à la formation continue.

4. Enfin, le champ d'observation de la statistique est lié aux limites fixées à la population des travailleurs salariés assujettis à la sécurité sociale. Ces limites ont évolué au cours des années suite aux modifications réalisées par le législateur. A titre d'exemple, depuis 2005, les gardiens et gardiennes d'enfants sont également comptabilisés.

Ces remarques constituent les principaux biais à l'exercice d'analyse comparative mais elles ne sont pas exhaustives. Elles permettent néanmoins de percevoir la complexité d'opérer une comparaison entre des données statistiques éparpillées sur 10 ans. Ce constat prouve l'importance et l'utilité de posséder à l'avenir des statistiques fiables et durables. Néanmoins, ces différents biais dans notre exercice d'analyse de l'évolution du secteur à profit social ne doivent pas occulter la tendance de fond qui reste une augmentation forte du volume de l'emploi sur cette période.

D'autre part, il a été décidé de recourir, dans le cadre des données sur la valeur ajoutée, aux comptes régionaux 1996-2006 publiés par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Compte tenu de l'impossibilité de calculer la valeur ajoutée sur base de nos données, l'approche de l'ICN semble la plus pertinente.

La présentation de ces nombreux éléments méthodologiques facilitera la compréhension de l'approche quantitative du secteur. Néanmoins, une explication du rôle économique du secteur à profit social est encore indispensable afin d'interpréter avec pertinence les résultats qui y sont énoncés.

1.3. Le secteur à profit social, moteur de l'économie

Dans certains hémicycles, le secteur à profit social (ou non marchand) est dépeint négativement et réduit à un rôle de bénéficiaire de l'argent public, sans expliquer les raisons de ce soutien financier. De plus, on évoque rarement son rôle important d'acteur économique et sa contribution à la création de richesse.

Le secteur à profit social se caractérise par une finalité qui n'est pas le profit financier mais une plus-value sociétale. Il n'en demeure pas moins un acteur de l'économie si on considère le champ économique comme celui de la production et de la distribution de biens et services répondant aux besoins de la population. Les économistes définissent usuellement une activité économique de production par le respect des deux critères suivants¹⁰ : s'agit-il de la création de biens et/ou de services ? Ces biens et services peuvent-ils être produits par un autre agent économique que celui qui les consomme ?

Le secteur non marchand répond à ces deux critères et exerce un rôle économique à la fois essentiel et spécifique. Il rencontre d'une part, des besoins non satisfaits par ailleurs et considérés comme fondamentaux¹¹ (éducation, santé, action sociale,...) et en corollaire, il est financé pour partie par des ressources non marchandes (pouvoirs publics, dons, volontariat,...).

1. Besoins fondamentaux

Pour rencontrer les besoins de base dits fondamentaux, il est habituel de rendre les services qui y sont liés, accessibles au plus grand nombre. Par conséquent, il est indispensable de veiller à ce que le prix ne constitue pas une barrière à l'accès, pour les bénéficiaires. Ce principe de « **non-exclusion par les prix**¹² » empêche le marché « traditionnel » de répondre à cette demande¹³. En revanche, il nécessite un système de financement collectif où le lien entre financement individuel et consommation individuelle est rompu. Si la limitation du prix nécessaire à la « non-exclusion par les prix » des bénéficiaires est notamment rendue possible grâce au soutien financier des pouvoirs publics, ces derniers sont parfois trop distants du marché et de ses caractéristiques pour répondre efficacement à ces besoins fondamentaux. Dans ce cas, les pouvoirs publics vont désigner des « experts » chargés de développer des services répondant à ces besoins. Cette réalité entraîne une « **asymétrie d'information**¹⁴ » puisque le financeur n'est pas obligatoirement le prestataire de services. Afin d'éviter cette problématique et les éventuels comportements opportunistes qu'elle peut induire, les pouvoirs publics mettent en place différents mécanismes de régulation :

- finalité non lucrative imposée aux « experts »
- obtention d'un agrément pour bénéficier de subventions
- accès à la profession réglementé
- mise en concurrence sur un quasi-marché¹⁵
- normes et autres réglementations

Forts de leur rôle de bailleur de fonds, les pouvoirs publics imposent, donc, des normes et des règles afin de garantir la qualité des services offerts. Ces exigences créent un coût supplémentaire pour les « experts » qui doit être financé par les pouvoirs publics sous peine de pénaliser le secteur. Ces différents éléments impliquent un soutien spécifique des pouvoirs publics au secteur à profit social. Ce modèle d'interventions des pouvoirs publics est connu sous le concept théorique de « régulation tutélaire »¹⁶.

¹⁰ Mertens, S., 2007.

¹¹ Ces besoins correspondent à des biens collectifs ou quasi-collectifs + cf. note de bas de page numéro 5.

¹² L'échange marchand est caractérisé par le principe de l'exclusion. Les producteurs fixent un prix de vente leur permettant de couvrir leurs coûts de production. Le consommateur qui ne paie pas le prix du bien se voit exclu du bénéfice inhérent à la consommation de ce bien.

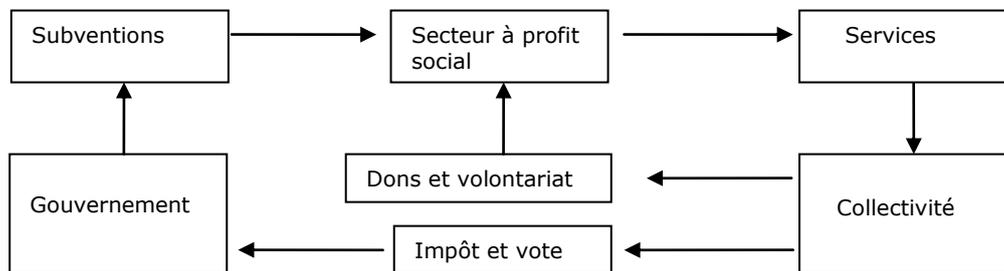
¹³ Demsetz, H., 1970.

¹⁴ Les deux parties de la transaction ne bénéficient pas du même niveau d'informations. Par conséquent, le mieux informé risque de vouloir tirer profit sa position au détriment de l'autre partie (Nyssens, M., 2000 et Mertens, S. et Lefevre, M., 2003).

¹⁵ Le financement est collectif mais le consommateur est libre de choisir le prestataire auquel il s'adresse (Mertens, S. et Lefevre, M. 2003).

¹⁶ Laville, J.L. et Nyssens, M., 2001.

De manière synthétique, les subventions peuvent être interprétées, partiellement, comme une rétribution de la collectivité pour les biens et services offerts par le secteur à profit social. La collectivité transmet par son vote et ses impôts, une demande et un budget au Gouvernement pour qu'il rétribue les services répondant aux besoins fondamentaux de la population.



2. Création de richesse et externalités positives

Les subventions octroyées par les pouvoirs publics contribuent également au développement de l'activité générale. Elles sont en effet réinjectées dans le circuit « classique » de l'économie soit par des achats du secteur à profit social aux entreprises « traditionnelles », soit sous la forme de dépenses des salaires du secteur¹⁷. Ces dépenses publiques créent, par conséquent, de la **richesse**. Cette richesse correspond dans le langage économique à la valeur ajoutée, concept que nous développons ci-dessous. Le secteur à profit social est en ce sens un moteur pour l'économie.

Par ailleurs, les services à profit social sont également créateurs d'**externalités positives** importantes au bénéfice de l'ensemble de l'économie.

On parle d'externalité positive lorsque les actions d'un agent économique ont des répercussions positives sur le bien-être d'un autre agent sans que cela ne donne lieu à des mouvements de compensation sur le marché¹⁸. A titre d'exemple, l'éducation permet aux entreprises d'engager des travailleurs qualifiés ce qui contribue à augmenter le niveau de productivité et par conséquent à développer l'économie. De même, les services d'accueil de l'enfance et d'aide aux personnes dépendantes favorisent la disponibilité professionnelle des citoyens.

L'existence de ces externalités positives soutient le principe de « non-exclusion par les prix » de certains biens¹⁹ et justifie le recours à des ressources non marchandes : subventionnement des pouvoirs publics mais aussi dons, volontariat,...

3. Valeur ajoutée et emploi

Les activités à profit social génèrent une **valeur ajoutée** qui permet de quantifier la richesse produite par le secteur. La valeur ajoutée est une notion d'économie permettant de mesurer la valeur créée par un acteur économique. Deux méthodes permettent de calculer la valeur ajoutée d'une unité de production :

- calculer la différence entre le prix de vente d'un produit et la valeur totale des dépenses engagées pour se procurer les biens et services utilisés pour la création du produit (les biens intermédiaires)
- calculer les coûts (travail et capital) engendrés par la production puisque la valeur ajoutée sert aussi à rémunérer les facteurs de production

¹⁷ Defourny, J., Mertens, S. et Salamé, M., 1996.

¹⁸ Mertens, S. et Lefevre, M., 2003.

¹⁹ Il s'agit des « merit goods » ou « biens méritoires ». Ces biens individuels sont ceux dont les pouvoirs publics veulent encourager ou diminuer la consommation afin d'accroître le bien être des consommateurs (Stiglitz, J. 2000).

Le phénomène de « non exclusion » ne permet pas d'utiliser la première méthodologie pour calculer la valeur ajoutée du secteur. En revanche, la seconde est utilisée par l'ICN pour mesurer la production non marchande.

Par conséquent, on calculera la valeur ajoutée sur base de la « masse salariale » puisque, dans le secteur à profit social, la rémunération des salariés représente la quasi-totalité des coûts de production²⁰. Dans le cadre de cette étude, il a été décidé de recourir à la valeur ajoutée calculée au sein des comptes régionaux 1996-2006 publiés par l'Institut des Comptes nationaux. Compte tenu de l'impossibilité de calculer la valeur ajoutée sur base de nos données, l'approche de l'ICN semble la plus pertinente.

Selon ces informations, **la valeur ajoutée du secteur représente environ 15% de la valeur ajoutée totale du pays**. Soit davantage que les secteurs de l'horeca et de la construction. Le système de mesure contribue cependant à sous-évaluer l'importance du secteur, il ne comptabilise pas, en effet, l'apport du volontariat. Or, celui-ci est essentiel et très fréquent au sein du secteur à profit social.

Le volume de l'emploi est également important dans le secteur non marchand puisque celui-ci représente environ 600.000 travailleurs en Belgique. Par conséquent, **l'emploi non marchand équivaut à plus de 16% de l'emploi total**. De plus, l'emploi dans le secteur est en pleine croissance²¹.

4. Evolution des relations avec les pouvoirs publics²²

Après avoir explicité, les raisons du soutien financier des pouvoirs publics au secteur à profit social, il est intéressant de se pencher à présent sur les divers types d'intervention que peut revêtir cette relation.

Les méthodes d'intervention des pouvoirs publics dans le secteur à profit social ont évolué ces dernières années. Historiquement, le modèle dit de « **régulation tutélaire** » prévalait en Belgique. Les pouvoirs publics offraient un soutien financier au secteur conditionné au respect de certaines règles. Le respect de ces normes ayant pour objectif de garantir la qualité des services offerts à la population.

Durant les années 80, face à la montée du chômage, les pouvoirs publics ont voulu concilier la création de nouveaux emplois et le soutien au secteur à profit social. L'Etat ne soutenait plus uniquement les institutions pour garantir la qualité des services mais aussi pour qu'elles recrutent des chômeurs. Les pouvoirs publics ont ainsi contraint les ASBL à recourir aux sources de financement liées à l'insertion des chômeurs. Peu à peu, le secteur à profit social s'est vu attribuer une nouvelle fonction d'insertion mais cette « **régulation d'insertion** » pose un dilemme : comment garantir la qualité des services avec du personnel peu qualifié ?

Vu les limites qualitatives de la régulation d'insertion, les pouvoirs publics développent également un autre modèle. Ils ne financent plus uniquement les structures qui offrent les services mais également les personnes qui en bénéficient (déduction fiscale, allocations,...). Selon ce mécanisme, le bénéficiaire rétribue lui-même les services ce qui permettra à des acteurs commerciaux d'intégrer le marché en pratiquant des prix rentables²³ et d'y accentuer la concurrence. Théoriquement, l'augmentation de la concurrence devrait permettre d'améliorer l'efficacité du marché (lien entre l'offre et la demande). En réalité, ce financement direct aux consommateurs ouvre surtout l'accès sur le marché à des entreprises commerciales avec le risque de provoquer une « marchandisation » du secteur et une perte du lien relationnel. Face aux exigences de rentabilité, il existe un risque que les aspects non contractuels des services à la population soient négligés et que les bénéficiaires les plus solvables soient préférés au détriment des plus pauvres. A travers cette politique, l'Etat opte pour ce qu'on appelle la « **régulation concurrentielle** » subventionnée.

Cette triple évolution dans les rapports avec les pouvoirs publics montre-t-elle une modification du rapport entre les pouvoirs publics et le secteur, un désengagement de l'Etat ?

²⁰ Marée, M. et Mertens, S., 2002.

²¹ Calcul UNIPSO effectué sur base des données décentralisées de l'ONSS de décembre 2006.

²² Laville, J.L. et Nyssens, M., 2001.

²³ Prix qui permettent de dégager un bénéfice, c'est-à-dire de couvrir plus que les coûts de production.

2. Région Wallonne photographie 2006

Le présent chapitre dresse une photographie du secteur non marchand en Région wallonne pour l'année 2006. Il s'agit des données disponibles les plus récentes.

Le secteur est tout d'abord présenté selon son volume d'emploi et d'institutions. L'emploi est dénombré en fonction du nombre de postes de travail tandis que le volume d'institutions correspond à la notion d'unité locale. On y découvre une ventilation sous sectorielle ainsi que des résultats par genre, type de contrat, répartition géographique,... Dans un second temps, la contribution du secteur à la création de richesses est abordée par l'intermédiaire de la question de la valeur ajoutée. A ce titre, le rôle essentiel mais généralement peu souligné des nombreux bénévoles est également mis en évidence.

Les deux derniers volets se consacrent d'une part à une photographie provinciale du secteur et d'autre part à une analyse comparative du poids du secteur par rapport au reste de l'économie et à 4 secteurs en particulier (Construction, Horeca, Industries manufacturières et Activités financières).

Afin d'interpréter correctement les chiffres présentés ci-dessous, le lecteur est invité à lire préalablement la note méthodologique disponible ci-avant.

2.1. Résumé

En 2006, le secteur non marchand représente 18% de l'emploi total wallon, soit 176.871 postes de travail répartis au sein de 8.788 établissements. Ce volume d'emploi dépasse la somme de l'emploi des secteurs de l'horeca, de la construction et des activités financières et ce, dans chaque province.

Les secteurs de la santé (36%) et de l'action sociale (50%) comptabilisent la majorité des postes de travail dans le secteur. Une analyse macro amène à identifier le travailleur type du secteur non marchand comme une femme (75%) sous statut d'employée (60%) active au sein du secteur privé (64%).

Néanmoins, le secteur se caractérise par sa forte hétérogénéité. A titre d'exemple, on y trouve à la fois des hôpitaux (code Nace 85.11) dénombant en moyenne 378 postes de travail, des ETA avec une moyenne de 68 postes de travail et le secteur socioculturel avec une moyenne de 6,14 postes de travail par unité locale.

La répartition de ces unités locales et des postes de travail qui y sont liés est également très variable. Dans la branche de la santé (hors professions libérales exercées sous statut d'indépendant), on dénombre, en Région wallonne, 18,5 postes de travail pour 1000 habitants mais seulement 3,79 postes de travail par km² et moins de un dans la province de Luxembourg. Ce constat peut éventuellement permettre d'amorcer une réflexion quant à l'accessibilité « géographique » des citoyens aux soins de santé.

Au niveau du poids économique du secteur, on constate que son importance est réelle puisqu'il représente 19% de la valeur ajoutée totale de la Région. Le poids du secteur à profit social dépasse ainsi celui des industries manufacturières. De même, la valeur ajoutée du secteur de la santé et de l'action sociale est plus élevée que la somme des valeurs ajoutées des secteurs de l'horeca et de la construction. Qui plus est, le système de mesure sous-évalue l'importance du secteur à profit social. L'apport du bénévolat n'y est, notamment, pas comptabilisé. Or, plus d'1 millions de bénévoles pour un volume de travail équivalent à 76.259 temps pleins (chiffre minimaliste) permettent quotidiennement aux institutions d'atteindre leur objectif et de créer de la richesse.

2.2. Emploi et institution

Si on examine les données relatives à l'année 2006, on constate que l'emploi rémunéré dans le secteur non marchand atteint 608.633 postes de travail en Belgique. Ceux-ci sont actifs au sein de plus de 27.000 institutions. Une comparaison avec l'ensemble de l'économie belge montre l'ampleur du secteur non marchand. Il ne représente pas moins de 16,64% de l'emploi salarié total. Les chiffres présentés correspondent aux notions de « poste de travail » et d' « unité locale » et englobent les sphères privées et publiques du non-marchand.

Tableau 1. Part de l'emploi non marchand dans l'emploi total au sein de chaque région (décembre 2006).

	Total des travailleurs	Travailleurs. non-marchand	Pc. de l'emploi total
Région flamande	2.086.316	335.292	16,07%
Région wallonne	961.610	176.871	18,39%
Région bruxelloise	609.324	96.470	15,83%
Belgique	3.657.250	608.633	16,64%

Source : UNIPSO-ONSS.

Tableau 2. Part des établissements du non-marchand au sein du total des établissements de l'économie (décembre 2006).

	Total des établissements	Etablissements marchands	non	Pc. du total des établissements
Région flamande	154.956		13.055	8,42%
Région wallonne	75.166		8.788	11,69%
Région bruxelloise	33.512		5.211	15,55%
Belgique	263.634		27.054	10,26%

Source : UNIPSO-ONSS.

En ce qui concerne la Région wallonne, l'emploi rémunéré dans le secteur non marchand atteint 176.871 postes de travail pour 8.788 établissements tandis que le pourcentage de l'emploi non marchand au sein de l'emploi total est de 18,39%. Ce résultat dépasse la moyenne nationale (16,64%). On en déduit que les travailleurs du secteur non marchand y sont proportionnellement plus présents que dans le reste du pays. A l'analyse, on constate en effet que le secteur non marchand représente 16,07% de l'emploi en Région flamande et 15,83% en Région bruxelloise.

Comme énoncé précédemment, les chiffres évoqués recouvrent les branches privées et publiques du secteur non marchand, l'emploi privé comptabilise 64,09% de l'emploi total au sein du secteur non marchand en Région wallonne, 58,54% en Région bruxelloise et 70,48% en Région flamande. Les trois régions se caractérisent par une structure de l'emploi relativement différente, l'emploi public est depuis de nombreuses années plus important en Région wallonne.

Si des divergences existent au niveau régional, il est également intéressant de visualiser les particularités propres à chaque branche d'activités. Pour ce faire, les données ont été regroupées en 5 catégories : culture sports et loisirs, santé, éducation, action sociale, défense des droits et intérêts.

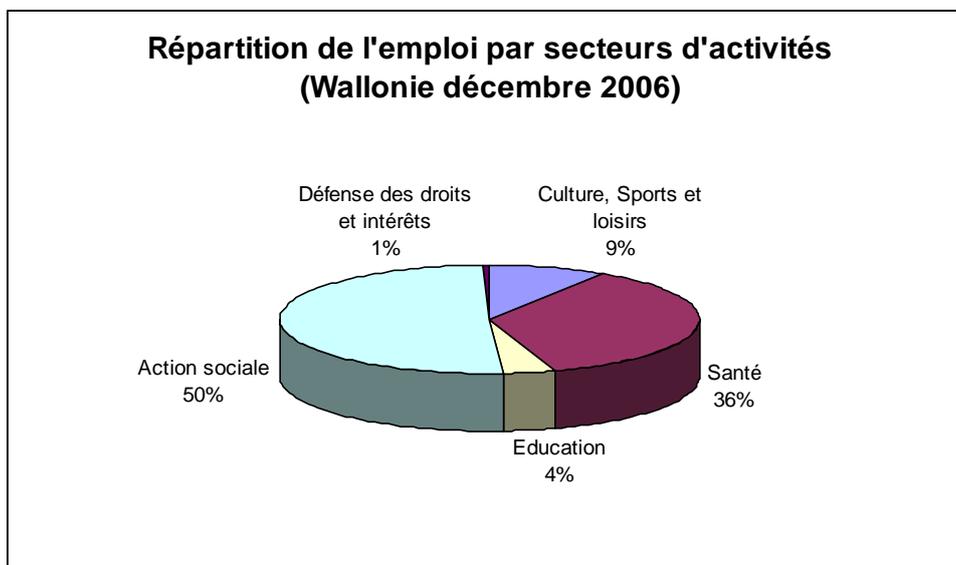
Tableau 3. Répartition de l'emploi non marchand par région et par secteur (décembre 2006).

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
Culture, Sports et Loisirs	30.316	15.978	21.229	67.523
Santé	113.337	63.856	30.830	208.023
Education ²⁴	18.734	6.635	9.764	35.133
Action Sociale	171.513	89.204	30.321	291.038
Défense des droits et intérêts	1.392	1.198	4.326	6.916
Total	335.292	176.871	96.470	608.633
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique
Culture, Sports et Loisirs	9,04%	9,03%	22,01%	11,09%
Santé	33,80%	36,10%	31,96%	34,18%
Education ²⁵	5,59%	3,75%	10,12%	5,77%
Action Sociale	51,15%	50,43%	31,43%	47,82%
Défense des droits et intérêts	0,42%	0,68%	4,48%	1,14%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : UNIPSO-ONSS.

Si on analyse le volume de l'emploi, on constate que celui-ci est plus élevé dans le secteur de la santé et de l'action sociale en Région wallonne comme en Région flamande. En revanche, l'emploi au sein du secteur culturel est quant à lui proportionnellement nettement plus important à Bruxelles.

Graphique 1.



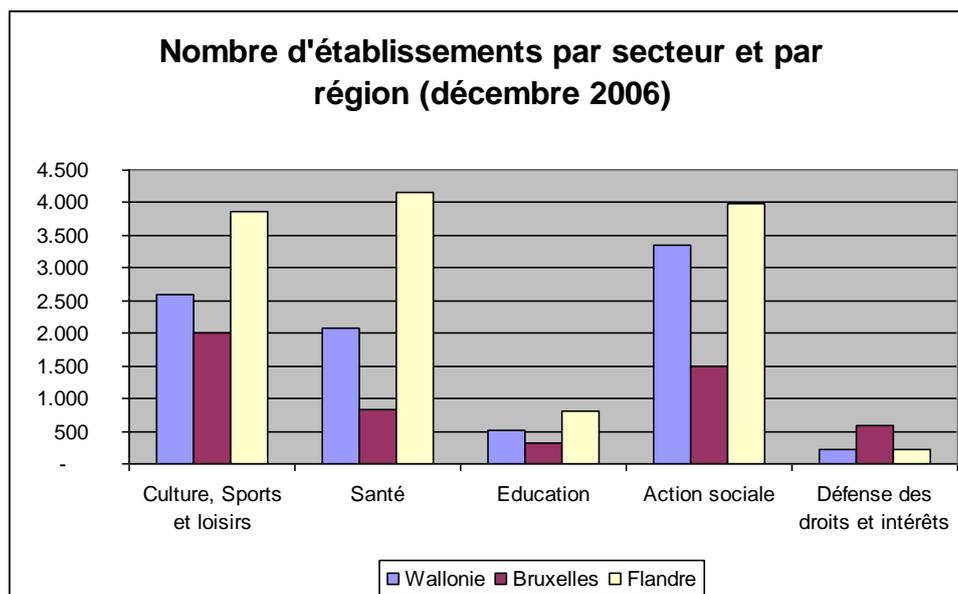
Source : UNIPSO-ONSS.

Une forte hétérogénéité caractérise également la taille des différentes institutions du secteur. La taille des établissements varie non seulement d'un secteur à l'autre mais aussi d'une région à l'autre. En Région wallonne, 20 travailleurs sont en moyenne actifs au sein d'une institution non marchande mais le secteur est très hétérogène.

²⁴ L'enseignement fondamental, secondaire et supérieur ainsi que la recherche et développement ne sont pas pris en compte au sein de la branche « éducation ». La branche « éducation » reprend principalement l'éducation permanente et la formation continue. A titre d'information : « Selon l'annuaire 2006-2007 des statistiques du personnel de l'enseignement, l'ensemble du personnel de l'enseignement rémunéré par la Communauté française qui est effectivement en fonction dans un établissement scolaire représente (toutes fonctions, tous réseaux et tous niveaux et genres d'enseignement confondus) 81.372 personnes à temps-plein, dont 67 % de femmes, et 36.030 personnes à temps-partiel, dont 77 % de femmes. »

²⁵ Idem²⁴.

Graphique 2.



Source : UNIPSO-ONSS.

On remarque, à ce titre, qu'un nombre élevé d'établissements peut coexister avec un volume relativement faible d'emplois (postes de travail). C'est notamment le cas du secteur socioculturel qui se constitue de nombreuses petites institutions. A l'opposé, on trouve de grandes institutions dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. A titre d'exemple, on dénombre en moyenne 378 travailleurs dans les hôpitaux et 68 travailleurs dans les Entreprises de Travail Adapté (ETA). En revanche, le secteur socioculturel se compose d'institutions plus petites, avec une moyenne de 6,14 travailleurs.

Tableau 4. Taille moyenne (en postes de travail) des institutions du secteur non marchand (décembre 2006)²⁶

	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Culture, Sports et loisirs	7,85	10,62	6,14	7,98
Santé	27,26	37,37	30,69	29,45
Education	23,01	31,80	12,98	21,53
Action sociale	42,94	20,30	26,54	32,89
Défense des droits et intérêts	6,08	7,38	5,19	6,61
Total Non Marchand	25,68	18,51	20,13	22,50

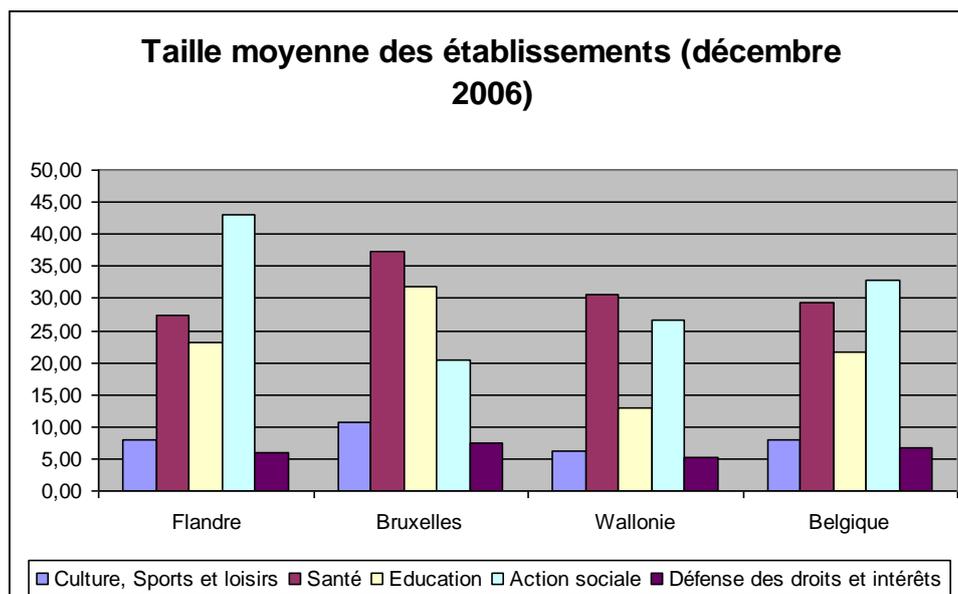
Source : UNIPSO-ONSS.

En Région wallonne, la taille moyenne des institutions non marchandes est plus élevée qu'en Région bruxelloise et plus basse qu'en Région flamande. Au niveau sectoriel, Bruxelles se différencie des deux autres régions par des établissements plus grands dans les secteurs de la culture et des sports, de la santé et de l'éducation. En revanche, les établissements du secteur de l'action sociale y sont en moyenne plus petits. Enfin, les institutions wallonnes du secteur de l'Education se caractérisent par leur petite taille comparativement aux mêmes établissements des deux autres Régions.

On constate dans la suite de l'analyse que l'ancrage des établissements dans la sphère privée ou publique a une forte influence sur leur taille.

²⁶ La taille des institutions est calculée à l'aide du ratio « nombre de postes de travail / nombre d'établissements ».

Graphique 3.



Source : UNIPSO-ONSS.

Les statistiques disponibles de l'ONSS ne donnent hélas aucune information sur la forme juridique de ces différents établissements. Il n'est, dès lors, pas possible de ventiler ces données en fonction de leur identité juridique (ASBL, associations de fait, fondations...). Notons également que ces nombreux établissements englobent les sphères privées et publiques du non-marchand.

A ce titre, si on remarque que la répartition **privé/public** n'est pas similaire entre les régions, il est intéressant d'effectuer une analyse sectorielle de cette répartition.

Tableau 5. Répartition de l'emploi privé et public au sein du secteur non marchand (décembre 2006).

	Wallonie privé	Wallonie public	Flandre privé	Flandre public.	Bruxelles privé	Bruxelles public
Culture, Sports et Loisirs	71,88%	28,12%	62,78%	37,22%	66,56%	33,44%
Santé	58,84%	41,16%	78,17%	21,83%	47,02%	52,98%
Education	8,53%	91,47%	3,38%	96,62%	4,50%	95,50%
Action Sociale	70,11%	29,89%	73,84%	26,16%	76,12%	23,88%
Défense des droits et intérêts	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Total	64,09%	35,91%	70,48%	29,52%	58,54%	41,46%

Source : UNIPSO-ONSS.

En pourcentage type, l'emploi privé est proportionnellement plus important à Bruxelles dans le domaine de l'action sociale, en Wallonie dans celui de la culture, et en Flandre dans le secteur de la santé. La disparité est également importante entre les différentes branches d'activités. La sphère privée représente l'intégralité des travailleurs en « défense des droits et intérêts », moins de 10% pour l'éducation et de 40 à 80% pour les autres branches d'activité. Notons que l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur ainsi que la recherche et développement ne sont pas pris en compte au sein de la branche « éducation ». La branche « éducation » reprend principalement l'éducation permanente, la formation continue, l'alphabétisation des adultes, l'enseignement artistique en Académie non classable par niveau et l'enseignement dispensé en prisons .

En observant la taille des institutions sous l'angle binaire : public/privé, on constate une différence considérable. Les établissements du secteur public sont nettement plus grands que leurs équivalents privés. Cette réalité est la plus forte dans le secteur de la santé et se souligne en Région bruxelloise. Cette réalité s'explique notamment par le nombre restreint d'institutions de santé publics en Région bruxelloise.

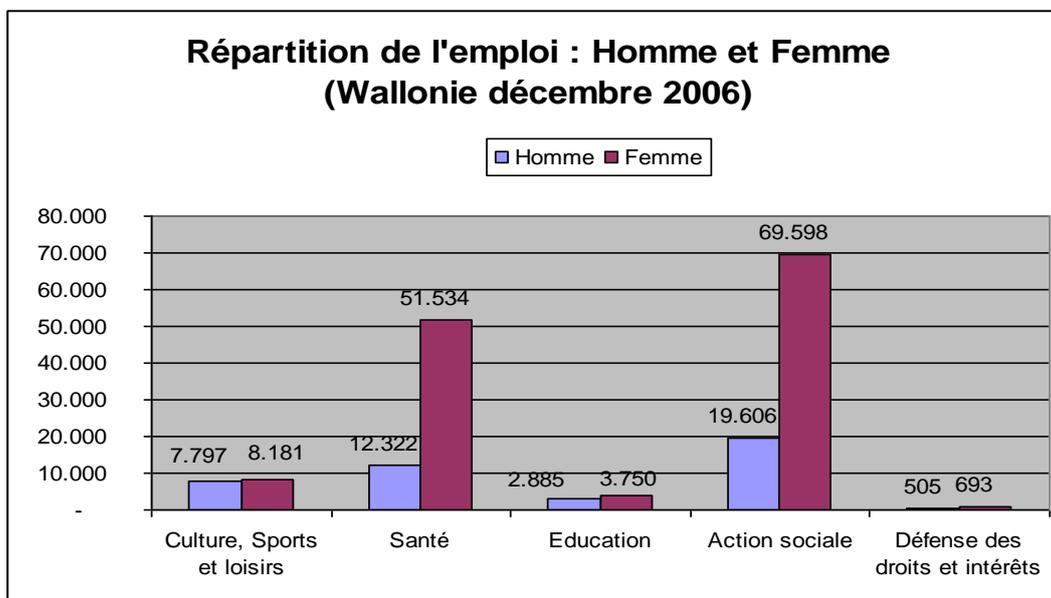
Tableau 6. Taille moyenne des institutions du secteur non marchand (décembre 2006)²⁷

	Wallonie privé	Wallonie public	Flandre privé	Flandre public.	Bruxelles privé	Bruxelles public
Culture, Sports et Loisirs	5,09	12,87	6,09	15,35	7,25	141,96
Santé	18,71	360,08	21,70	325,61	18,10	680,63
Education	4,39	15,89	5,15	26,19	4,82	43,17
Action Sociale	23,71	36,88	40,58	51,39	16,49	77,04
Défense des droits et intérêts	5,19		6,08		7,38	
Total	15,61	41,59	22,13	41,68	11,70	104,17

Source : UNIPSO-ONSS.

Outre la vision binaire : public/privé, il est également intéressant d'effectuer une analyse sous l'angle du **genre**. On constate que le secteur non marchand est un secteur de l'économie essentiellement féminin. Cette réalité est due aux activités sociales, culturellement et historiquement, exercées par les femmes. Au sein de l'emploi non marchand, on dénombre 77,17% de femmes en Flandre, 75,62% en Wallonie et 64,44% à Bruxelles. Ces dernières travaillent surtout au sein des branches de la santé et de l'action sociale, tandis que leurs homologues masculins se retrouvent davantage dans la branche « culture, sports et loisirs ».

Graphique 4.



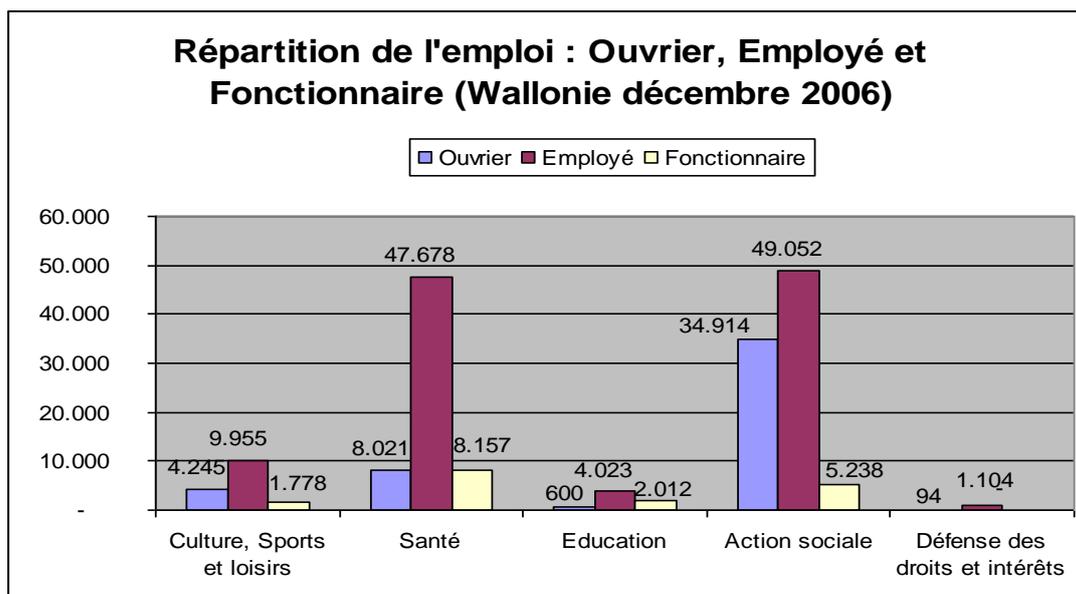
Source : UNIPSO-ONSS.

Comme tous les secteurs de l'économie, le non-marchand comporte des travailleurs avec des **statuts** divers. Une étude du volume de l'emploi selon le type de contrat (ouvrier, employé, fonctionnaire) permet de découvrir que le secteur se constitue en grande majorité de travailleurs sous statut d'employé (plus de 60%).

En outre, on remarque une proportion importante de travailleurs sous statut d'ouvrier dans le domaine de l'action sociale tandis que les fonctionnaires, relativement peu nombreux, sont proportionnellement plus présents dans le secteur de l'éducation où ils représentent 30% des travailleurs en Région wallonne. Notons que l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur ainsi que la recherche et développement ne sont pas pris en compte au sein de la branche « éducation ».

²⁷ La taille des institutions est calculée à l'aide du ratio « nombre de postes de travail / nombre d'établissements ».

Graphique 5.



Source : UNIPSO-ONSS.

Enfin, si la Région wallonne et la Région flamande ont des résultats relativement semblables, la Région bruxelloise quant à elle se caractérise par un taux encore plus élevé d'employés.

Tableau 7. Répartition de l'emploi non marchand total par type de contrat (décembre 2006).

	Région wallonne			Région flamande			Région bruxelloise		
	Ouv.	Empl.	Fonct.	Ouv.	Empl.	Fonct.	Ouv.	Empl.	Fonct.
Culture, Sports et Loisirs	26,57%	62,30%	11,13%	28,03%	57,45%	14,52%	9,31%	77,08%	13,61%
Santé	12,56%	74,66%	12,77%	11,70%	76,89%	11,42%	7,11%	87,37%	5,52%
Education	9,04%	60,63%	30,32%	3,61%	55,49%	40,90%	1,37%	83,60%	15,02%
Action Sociale	39,14%	54,99%	5,87%	43,56%	50,34%	6,10%	28,66%	65,93%	5,41%
Défense des droits et intérêts	7,85%	92,15%	0,00%	7,40%	92,60%	0,00%	1,69%	98,31%	0,00%
Total	27,07%	63,22%	9,72%	29,00%	60,42%	10,58%	13,54%	78,48%	7,98%

Source : UNIPSO-ONSS.

De par sa finalité de service à la population, le secteur non marchand doit répondre aux attentes des citoyens. Pour ce faire, un paramètre essentiel est le niveau d'**accessibilité des services** proposés. La notion d'accessibilité relève bien entendu du critère financier mais également des critères géographique et démographique.

La prise en compte des superficies et populations régionales permet ainsi de créer et de comparer différents ratios. Si on constate qu'il existe en Belgique, 20 travailleurs du non-marchand par km² et 57 travailleurs pour 1000 habitants, l'analyse régionale montre certaines particularités.

D'une part, le nombre de travailleurs du non-marchand pour 1000 habitants et par km² est nettement plus important à Bruxelles que dans le reste du Royaume et d'autre part, si le nombre de travailleurs est presque identique en Flandre et en Wallonie pour 1000 habitants, il est nettement plus élevé en Flandre par km². Ces résultats s'expliquent pour partie par le rôle de capitale économique mais aussi culturelle de Bruxelles et par la différence de densité de population entre les régions.

Tableau 8. Ratios entre le volume de l'emploi non-marchand, la population et la superficie (décembre - 2006).

	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Travailleurs NM pour 1000 habitants	54,81	93,55	51,48	57,50
Travailleurs NM par km ²	24,80	595,49	10,50	19,94

Source : UNIPSO-ONSS.

Si on examine ces ratios pour chaque branche d'activité, on apprend notamment que les populations wallonnes et flamandes bénéficient d'un travailleur du secteur de la santé (hors professions libérales exercées sous statut d'indépendant) pour 54 habitants tandis que ce rapport est d'un travailleur pour 33 habitants à Bruxelles. Le volume de travailleurs et, par déduction intuitive, l'offre de services est également nettement plus importante dans la capitale dans le domaine de l'éducation (formation permanente) et du socioculturel.

En outre, compte tenu de sa plus faible densité de population, la Région wallonne se caractérise pour chaque secteur du non-marchand par une plus faible présence de travailleurs au km². Ce constat implique des politiques spécifiques en termes d'accessibilité.

Tableau 9. Ratios entre le volume de l'emploi non-marchand, la population et la superficie (décembre - 2006)

	Wallonie 1000 hab	Wallonie km ²	Flandre 1000 hab	Flandre km ² .	Bruxelles 1000 hab	Bruxelles km ²
Culture, Sports et Loisirs	4,65	0,95	4,96	2,24	20,59	131,04
Santé	18,59	3,79	18,53	8,38	29,90	190,31
Education	1,93	0,39	3,06	1,39	9,47	60,27
Action Sociale	25,96	5,30	28,04	12,68	29,40	187,17
Défense des droits et intérêts	0,35	0,07	0,23	0,10	4,20	26,70
Total	51,48	10,50	54,81	24,80	93,55	595,49

Source : UNIPSO-ONSS.

Le même constat résulte de l'analyse de la répartition des établissements par Région.

Tableau 10. Ratios entre le nombre d'établissements non marchands, la population et la superficie (décembre - 2006)

	Wallonie 1000 hab	Wallonie km ²	Flandre 1000 hab	Flandre km ² .	Bruxelles 1000 hab	Bruxelles km ²
Culture, Sports et Loisirs	0,76	0,15	0,63	0,29	1,94	12,34
Santé	0,61	0,12	0,68	0,31	0,8	5,09
Education	0,15	0,03	0,13	0,06	0,3	1,90
Action Sociale	0,98	0,20	0,65	0,30	1,45	9,22
Défense des droits et intérêts	0,07	0,01	0,04	0,02	0,57	3,62
Total	2,56	0,52	2,13	0,97	5,05	32,17

Source : UNIPSO-ONSS.

Néanmoins, ces résultats méritent d'être affinés. A ce titre, une analyse de la situation au niveau provincial est décrite dans la suite de ce chapitre.

2.3. Estimation de la Valeur Ajoutée et importance du bénévolat

Dans l'introduction, un rappel théorique expliquait au lecteur que les activités non marchandes génèrent une valeur ajoutée, au même titre que les autres secteurs de l'économie. Celle-ci permet de quantifier la richesse produite par le secteur et sa contribution à la richesse nationale. La valeur ajoutée est une notion d'économie permettant de mesurer la valeur créée par un acteur économique. Deux méthodes permettent de calculer la valeur ajoutée d'une unité de production :

- calculer la différence entre le prix de vente d'un produit et la valeur totale des dépenses engagées pour se procurer les biens et services utilisés pour la création du produit (les biens intermédiaires)
- calculer les coûts engendrés par la production puisque la valeur ajoutée sert aussi à rémunérer les facteurs de production

Le phénomène de « non exclusion par les prix²⁸ » propre au secteur non marchand, et à son souci de rendre ces services accessibles financièrement, rend le prix des services économiquement non significatif. C'est pourquoi, la première méthodologie pour calculer la valeur ajoutée du secteur ne peut être utilisée. En revanche, la seconde est utilisée par l'ICN pour mesurer la production non marchande.

Par conséquent, on calculera la valeur ajoutée du secteur non marchand sur la base de la « masse salariale » puisque, dans le secteur non marchand, la rémunération des salariés représente la quasi-totalité des coûts de production. Cette méthodologie n'est malheureusement pas applicable aux données statistiques en notre possession (statistiques décentralisées par poste de travail). Par conséquent, on recourra aux informations, sur la valeur ajoutée brute à prix courants, disponibles au sein des comptes régionaux publiés par l'ICN.

Le secteur non marchand n'y étant pas identifiable en tant que tel, il a été décidé de comptabiliser les données des branches de l'éducation (80), de la santé et action sociale (85), des activités associatives (91) et des activités récréatives, culturelles et sportives (92). Même si la nomenclature qui y est utilisée (NUTS 1) est moins précise que celle qui a été présentée jusqu'à présent, ces résultats montrent, néanmoins, l'importance du secteur à profit social au sein de l'économie belge et wallonne.

Selon les comptes régionaux, en 2006, la valeur ajoutée du secteur représente environ 15% de la valeur ajoutée totale du pays.

Tableau 11. Le secteur non marchand et sa valeur ajoutée (2006).

VA 2006 (en millions d'euros)	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Education (80)	2.709,30	9.780,00	5.820,30	18.309,60
Santé et Action sociale (85)	2.583,60	11.261,30	5.735,60	19.580,50
Activités associatives (91)	756,00	584,10	312,90	1.653,00
Activités récréatives, culturelles et sportives (92)	1.162,60	1.241,80	649,50	3.053,90
Total Non Marchand	7.211,50	22.867,20	12.518,30	42.597,00
Total Economie	53.184,60	162.834,90	65.742,00	281.902,10
Pc du total de l'économie	13,56%	14,04%	19,04%	15,11%

Source : ICN

En outre, on constate que la valeur ajoutée du secteur non marchand s'élève à 12.518,3 millions d'euros en Région wallonne, soit 19% du total de l'économie. En valeur relative, le poids du secteur non marchand dans l'économie est nettement plus important en Wallonie que dans le reste du pays.

²⁸ L'échange marchand est caractérisé par le principe de l'exclusion. Les producteurs fixent un prix de vente leur permettant de couvrir leurs coûts de production. Le consommateur qui ne paie pas le prix du bien se voit exclu du bénéfice inhérent à la consommation de ce bien.

Le système de mesure contribue cependant à sous-évaluer l'importance du secteur non marchand. Il ne comptabilise pas, notamment, l'apport du bénévolat. Or, celui-ci est essentiel et très fréquent au sein du secteur non marchand²⁹.

Le travail bénévole constitue une richesse économique importante pour les associations. Ainsi, le compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) réalisé à la Banque Nationale de Belgique pour l'année 2001 dénombre 1.166.147 bénévoles pour l'ensemble du pays, dont la somme des heures prestées totalise un volume de travail équivalent à 76.259 temps plein. Cette main-d'oeuvre nécessaire, voire vitale, permet aux associations d'atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées. Ce chiffre est néanmoins minimaliste puisqu'il ne comptabilise ni les bénévoles actifs au sein d'association n'ayant pas de travailleurs salariés, ni les bénévoles actifs dans l'enseignement.

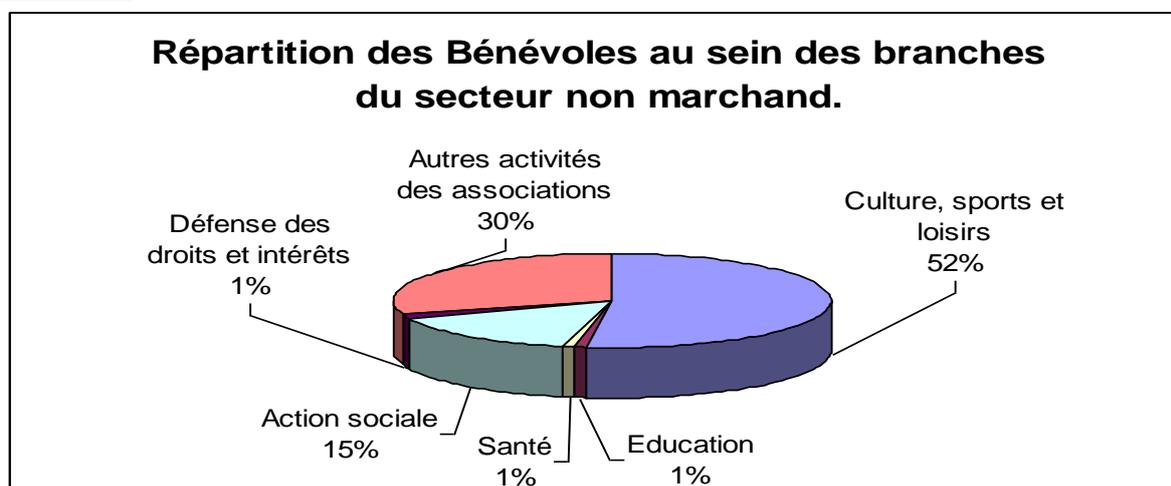
Tableau 12. Répartition des bénévoles du non-marchand par secteur (Belgique 2001).

	Pers.Phys.	Pc.	ETP	Pc.
Culture, Sports et Loisirs	604.357	51.8%	53.128	69.7%
Santé	10.719	0.9%	394	0.5%
Education	11.406	1.0%	1.159	1.5%
Action Sociale	176.231	15.1%	8.863	11.6%
Défense des droits et intérêts	15.467	1.3%	463	0.6%
Autres activités des associations	347.968	29.8%	12.252	16.1%
Total	1.166.147	100%	76.259	100%

Source : Centre d'Economie Sociale-ULg.

Le travail bénévole se répartit de façon inégale entre les branches d'activité. La branche « culture, sports et loisirs » en comptabilise le plus grand nombre et le plus grand volume d'heures de travail prestées. Elle est suivie par la branche « autres activités » qui regroupe notamment les organisations non gouvernementales (ONG) et par la branche « action sociale » (graphique 7).

Graphique 6.



Source : Centre d'Economie Sociale-ULg (2001).

La durée moyenne, tous secteurs confondus, du travail presté par les bénévoles avoisine 7% d'un équivalent temps plein (ETP), soit moins de trois heures par semaine. Elle est plus élevée dans la branche de la santé et dans celle de la culture, des sports et des loisirs (environ 4 heures par semaine). Le bénévolat représente, dès lors, une source de travail et une richesse indispensable au secteur non marchand.

²⁹ Defourny, J., Pacolet, J., Alaluf, M. et Stroobant, M., 2001.

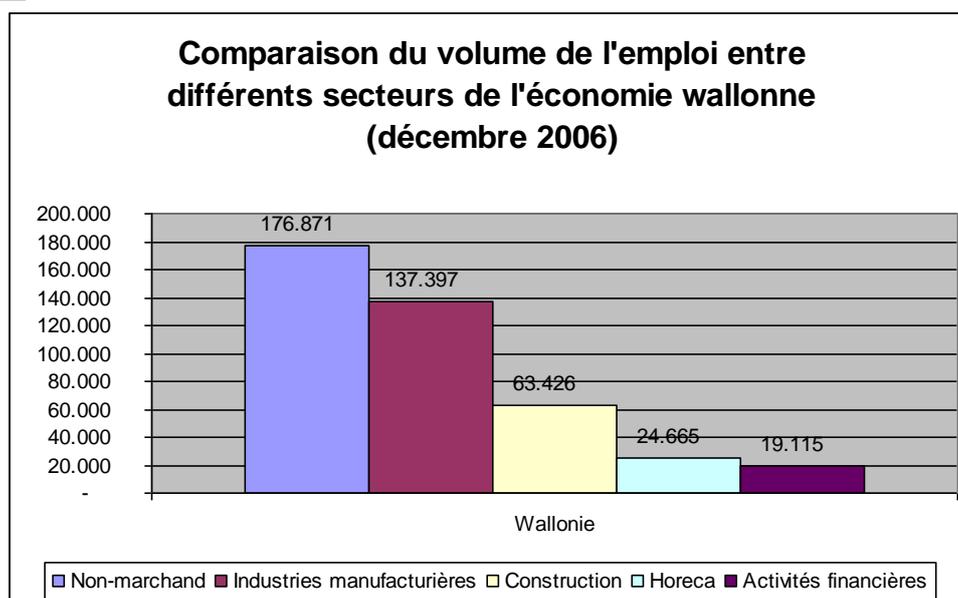
Par conséquent, sa non-prise en compte dans le système de mesure de la valeur ajoutée contribue à sous-évaluer l'importance du secteur non marchand. De même, d'autres sources de richesses, spécifiques au secteur, sont également omises dans le calcul de la valeur ajoutée. Le non-marchand engendre, en effet, de nombreuses externalités positives pour la collectivité en termes de cohésion sociale (création de lien social, éducation, intégration de personnes défavorisées...), de santé publique (soins, prévention, lutte contre la pauvreté...), du développement local (revitalisation des quartiers...) et d'organisation du marché du travail (réduction du chômage, conciliation entre vie privée et travail...). Si ces externalités positives ne sont pas reprises dans les 19% avancés, ils représentent néanmoins une plus-value importante pour l'ensemble de la société et créent de nombreux effets-retour pour les finances publiques (mise à l'emploi de chômeurs, diminution des dépenses publiques en soins curatifs...).

2.4. Le non-marchand au sein de l'économie

Pour bien comprendre et visualiser l'importance du secteur non marchand au sein de l'économie wallonne, il est intéressant, notamment, de comparer son volume d'emploi avec d'autres secteurs d'activités. A ce titre, 4 secteurs sont analysés dans le présent chapitre. Il s'agit des industries manufacturières, de la construction, de l'horeca et des activités financières.

Une simple comparaison avec le secteur non marchand procure des résultats éclairants. En Wallonie, le volume de l'emploi du secteur non marchand est supérieur à la somme des emplois existants dans les secteurs de la construction, de l'horeca et des activités financières. Il est également plus élevé que celui de l'ensemble des industries manufacturières.

Graphique 7.



Source : UNIPSO-ONSS.

Une analyse similaire effectuée pour les autres régions du pays montre à la fois l'importance du secteur non marchand dans l'ensemble de la Belgique (16,64%) mais aussi certaines spécificités régionales.

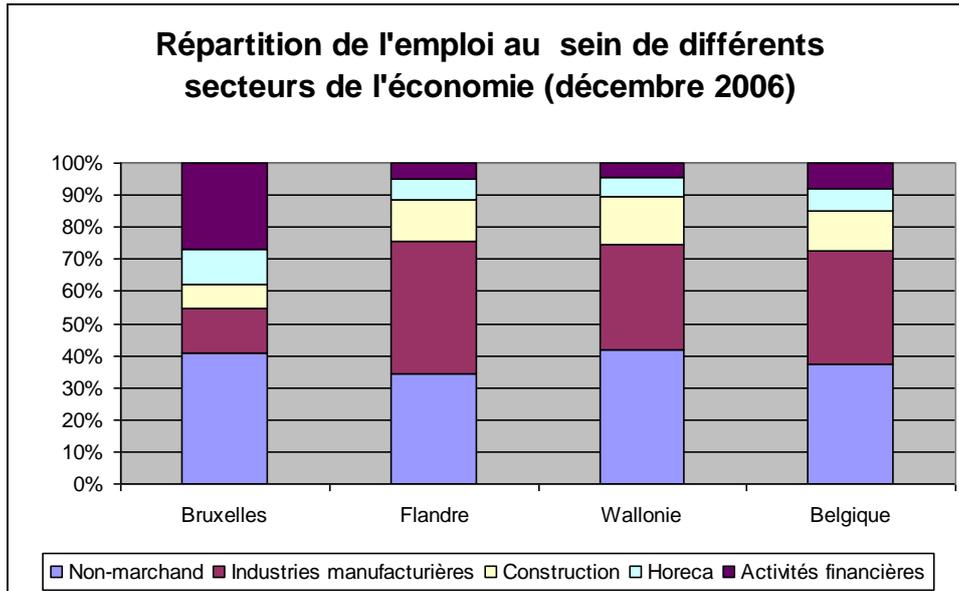
Tableau 13 Comparaison du volume de l'emploi entre différents secteurs d'activités (décembre – 2006)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non-marchand	96.470	335.292	176.871	608.633
Industries manufacturières	32.411	405.047	137.397	574.855
Construction	17.259	125.080	63.426	205.765
Horeca	25.476	65.017	24.665	115.158
Activités financières	63.449	47.269	19.115	129.833
Autres	374.259	1.108.611	540.136	2.023.006
Ensemble de l'économie	609.324	2.086.316	961.610	3.657.250

Source : UNIPSO-ONSS.

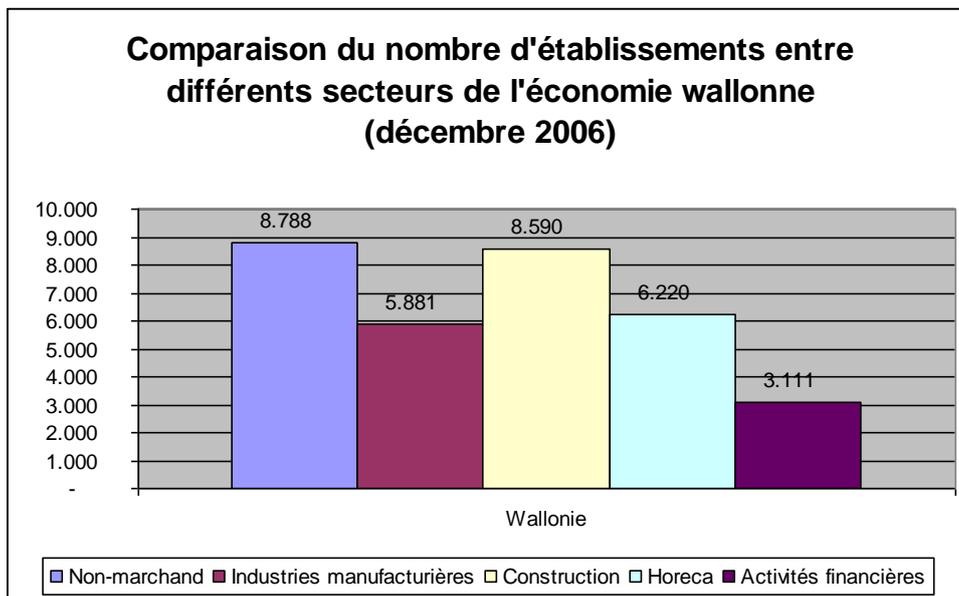
Les 3 régions possèdent un volume de l'emploi élevé dans le secteur non marchand. Toutefois, la Flandre se caractérise par un nombre de travailleurs important dans l'industrie manufacturière tandis que Bruxelles, en tant que pôle urbain économique et touristique, présente davantage d'emplois dans les secteurs de la finance et de l'horeca.

Graphique 8.



Le nombre d'établissements est également important dans le secteur non marchand. En Région wallonne, il est juste supérieur au nombre d'établissements du secteur de la construction. Ce résultat donne les premières informations sur la taille des établissements de ces 5 secteurs d'activités.

Graphique 9.



Le même constat vaut pour la Belgique dans son ensemble. En revanche, il existe des divergences régionales.

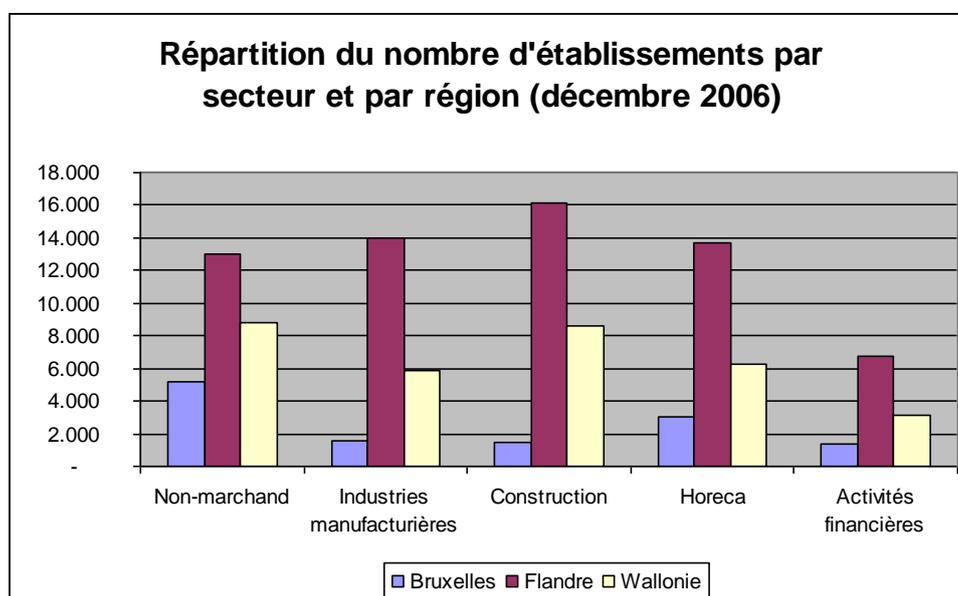
Tableau 14. Volume d'établissements au sein de l'économie (décembre - 2006)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non-marchand	5.211	13.055	8.788	27.054
Industries manufacturières	1.553	13.983	5.881	21.417
Construction	1.469	16.166	8.590	26.225
Horeca	3.054	13.718	6.220	22.992
Activités financières	1.391	6.714	3.111	11.216
Autres	20.834	91.320	42.576	154.730
Ensemble de l'économie	33.512	154.956	75.166	263.634

Source : UNIPSO-ONSS.

En Flandre, le nombre d'institutions dans le secteur non marchand est moins élevé que dans les secteurs de la construction, de l'horeca ou des industries manufacturières tandis qu'à Bruxelles, le secteur non marchand reste dominant mais dans une moindre mesure.

Graphique 10.



Source : UNIPSO-ONSS.

Lorsqu'on calcule le ratio : nombre de travailleurs divisé par nombre d'établissements, on obtient la taille moyenne des institutions des différents secteurs.

Pour rappel, au sein du secteur non-marchand, on comptabilise en moyenne, en Région wallonne, 20,13 travailleurs (personnes physiques) par établissement tandis que la taille moyenne des établissements wallons est de 12,79 travailleurs. Ce constat confirme l'idée que le secteur non marchand recoure intensivement à l'emploi comme facteur de production.

En comparant le non-marchand aux 4 autres secteurs d'activités, on observe que la taille des établissements est légèrement plus élevée au sein des industries manufacturières. En revanche, il est nettement moins important dans le secteur de la construction, de la finance ou de l'horeca.

Tableau 15. Nombre moyen de postes de travail par établissement (décembre - 2006)

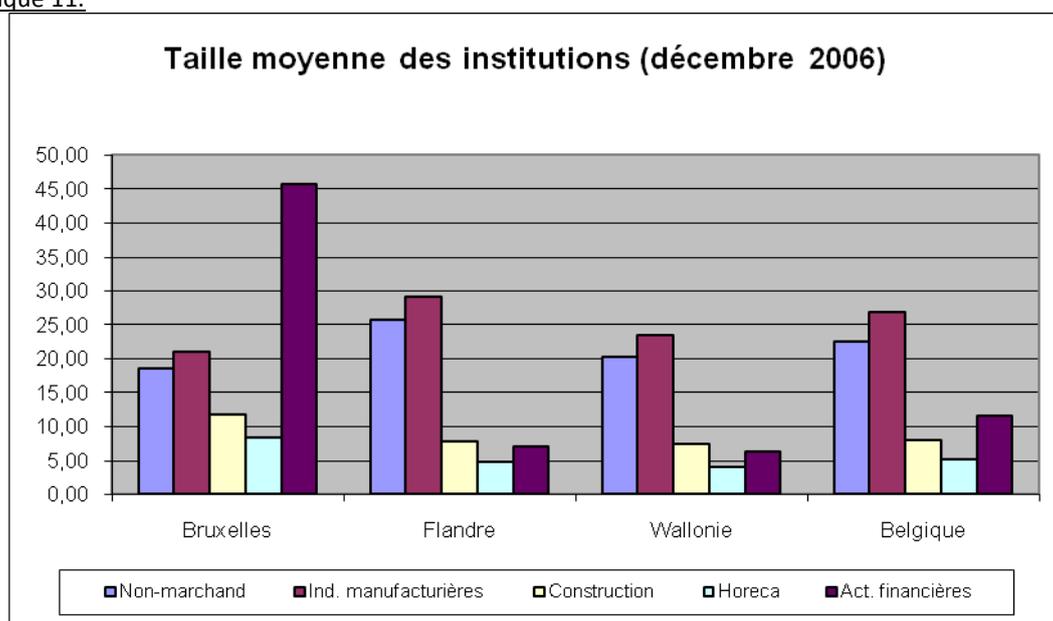
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non-marchand	18,51	25,68	20,13	22,50
Industries manufacturières	20,87	28,97	23,36	26,84
Construction	11,75	7,74	7,38	7,85
Horeca	8,34	4,74	3,97	5,01
Activités financières	45,61	7,04	6,14	11,58
Autres	17,96	12,14	12,69	13,07
Ensemble de l'économie	18,18	13,46	12,79	13,87

Source : UNIPSO-ONSS.

Les constatations effectuées en Région wallonne se vérifient également en Flandre. La Région bruxelloise, quant à elle, se caractérise par des établissements non marchands de plus petite taille et une plus grande taille moyenne des établissements de l'ensemble de l'économie. Cette réalité économique est principalement liée à diverses caractéristiques de la Région bruxelloise : capitale, zone urbaine, pôle économique.

Au niveau sectoriel, on remarque notamment l'existence de grandes sociétés financières au sein de la capitale avec en moyenne 45 travailleurs.

Graphique 11.



Source : UNIPSO-ONSS.

L'analyse de l'accessibilité des services non marchands donne des résultats géographiques et démographiques intéressants.

Tableau 16. Ratios entre le volume de l'emploi non-marchand, la population et la superficie (décembre - 2006).

	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Travailleurs NM pour 1000 habitants	54,81	93,55	51,48	57,50
Travailleurs NM par km ²	24,80	595,49	10,50	19,94

Source : UNIPSO-ONSS.

Si on examine ces résultats au sein de l'ensemble de l'économie, on constate que la Belgique comptabilise en moyenne 345 travailleurs pour 1000 habitants dont 16,64% exercent une activité non marchande.

Cependant les réalités divergent selon les régions, si la Flandre comptabilise 60 travailleurs de plus que la Wallonie pour 1000 habitants, cette différence s'élève à 300 travailleurs par rapport à la Région bruxelloise.

Tableau 17. Ratios entre le volume de l'emploi et la taille de la population (décembre - 2006)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non-marchand	93,55	54,81	51,48	57,50
Industries manufacturières	31,43	66,21	39,99	54,31
Construction	16,74	20,45	18,46	19,44
Horeca	24,70	10,63	7,18	10,88
Activités financières	61,53	7,73	5,56	12,27
Autres	362,93	181,22	157,20	191,13
Ensemble de l'économie	590,88	341,04	279,87	345,53

Source : UNIPSO-ONSS.

Le poids économique d'un secteur d'activité se mesure à l'aide de sa valeur ajoutée. A ce titre, une comparaison intersectorielle montre l'amplitude de la contribution du secteur non marchand à la création de richesse en Région wallonne.

Tableau 18. Contribution à la valeur ajoutée de l'économie wallonne (2006)

	en millions d'euros	En Pc.
Industries manufacturières	10.505,00	15,98%
Construction	3.640,40	5,54%
Horeca	926,30	1,41%
Activités financières	1.979,10	3,01%
Education (80)	5.820,30	8,85%
Santé et Action sociale (85)	5.735,60	8,72%
Activités associatives (91)	312,90	0,48%
Activités récréatives, culturelles et sportives (92)	649,50	0,99%
Total Non Marchand	12.518,30	19,04%
Total Economie	65.742,00	100,00%

Source : ICN

On relève non seulement que le poids du secteur à profit social est plus élevé que celui des industries manufacturières mais également que le poids du seul secteur de la santé et action sociale dépasse la somme de ceux de la construction et de l'horeca.

Ces résultats prouvent l'importance du rôle économique du secteur à profit social dans l'économie wallonne.

2.5. Analyse sous régionale

Après avoir présenté les spécificités du secteur non marchand au niveau de la Région wallonne et les avoir comparées d'une part avec les autres régions du pays et d'autre part avec le reste de l'économie, il semble opportun de s'intéresser aux caractéristiques locales du secteur. C'est pourquoi, nous procéderons dans ce chapitre à une analyse des données décentralisées de l'ONSS au niveau provincial.

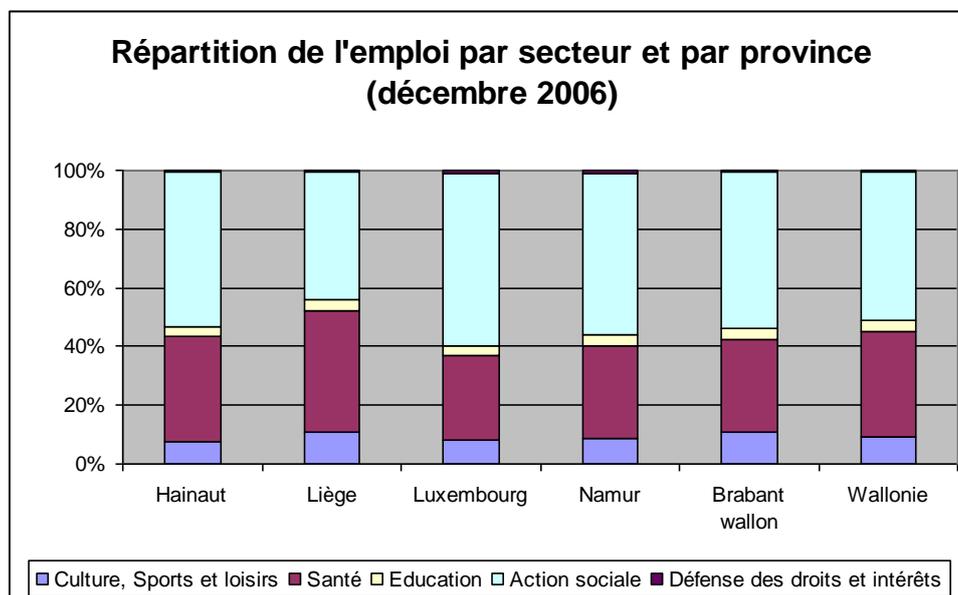
Tableau 19. Volume de l'emploi non marchand dans les provinces wallonnes (décembre - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Culture, Sports et loisirs	5.230	5.973	1.000	2.172	1.603	15.978
Santé	24.691	22.868	3.610	7.990	4.697	63.856
Education	2.385	2.314	399	955	582	6.635
Action sociale	36.242	23.969	7.397	13.715	7.881	89.204
Défense des droits et intérêts	332	336	103	310	117	1.198
Total Non Marchand	68.880	55.460	12.509	25.142	14.880	176.871

Source : UNIPSO-ONSS.

Sans surprise, les provinces du Hainaut et de Liège possèdent les volumes d'emploi les plus importants de la région. Néanmoins, chaque province recèle des spécificités dans la ventilation sous sectorielle de l'emploi non marchand. La province de Namur se signale ainsi par un haut contingent d'emploi dans la branche « défense des droits et intérêts³⁰ » tandis qu'il est étonnamment faible dans la province du Hainaut. Les provinces de Liège et du Brabant wallon connaissent, pour leur part, un volume de l'emploi considérable au sein des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Graphique 12.



Les provinces du Hainaut et de Liège représentent 70% de l'emploi non marchand wallon. Cette répartition correspond à la répartition de l'emploi global et de la population en Wallonie. Le Brabant wallon fait exception à cette règle puisque le pourcentage d'emploi non marchand y est plus faible que celui de l'emploi total et/ou de la population.

³⁰ Il s'agit notamment des organisations économiques et patronales.

Notons également que les provinces de Namur et du Luxembourg regroupent 48% du territoire wallon pour à peine 21% de la population wallonne. On ne s'étonne pas, par conséquent, d'y retrouver 21% de l'emploi total et 21% de l'emploi non marchand.

Tableau 20. Comparaison provinciale selon le volume d'emploi, la population et la superficie (décembre - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Emploi non marchand	38,94%	31,36%	7,07%	14,21%	8,41%	100,00%
Emploi total	36,33%	31,97%	7,52%	13,13%	11,05%	100,00%
Population	37,69%	30,48%	7,60%	13,45%	10,78%	100,00%
Superficie	22,48%	22,93%	26,36%	21,76%	6,48%	100,00%

Source : UNIPSO-ONSS.

Le nombre de travailleurs du non-marchand par km² passe ainsi de 18 dans le Hainaut à 7 pour Namur et moins de 3 pour la province du Luxembourg. D'autre part, si la quantité moyenne de travailleurs du secteur pour 1000 habitants est de 51 en Région wallonne, les résultats divergent entre province puisqu'on en compte 54 dans le Namurois pour à peine 40 dans le Brabant wallon.

Tableau 21. Ratios entre le volume d'emploi non marchand, la population et la superficie (décembre - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Travailleurs NM pour 1000 habitants	53,20	52,95	47,89	54,42	40,17	51,48
Travailleurs NM par km ²	18,19	14,36	2,82	6,86	13,64	10,50

Source : UNIPSO-ONSS.

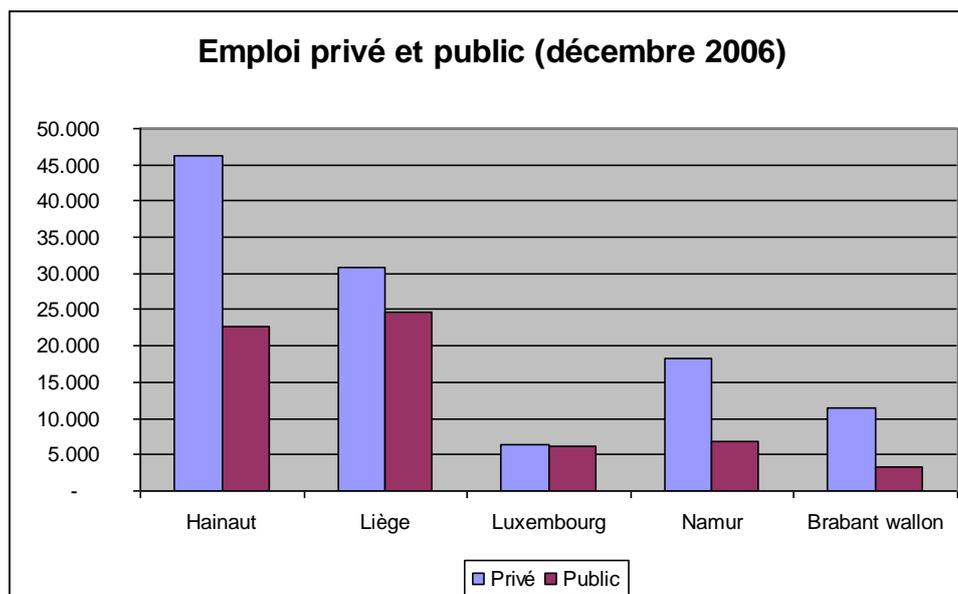
L'hétérogénéité du secteur se vérifie également lorsqu'on distingue l'emploi privé et l'emploi public au sein des provinces wallonnes. En moyenne, 64% des emplois wallons relevant du secteur non marchand sont « privés », mais ce résultat fluctue fortement selon les provinces, de 50% au Luxembourg à 77% dans le Brabant wallon. Une ventilation sectorielle accentue encore cette divergence et révèle, notamment, que l'emploi privé dans le secteur de la santé varie de 16% au Luxembourg, à 39% à Liège et jusqu'à 95% dans le Brabant wallon.

Tableau 22. Pourcentage de l'emploi privé au sein du secteur (décembre - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Culture, Sports et loisirs	69,64%	69,80%	68,00%	70,90%	90,70%	71,88%
Santé	71,02%	39,17%	16,15%	75,17%	95,57%	58,84%
Education	7,00%	10,59%	3,01%	4,40%	17,18%	8,53%
Action sociale	67,77%	71,51%	67,58%	76,46%	67,87%	70,11%
Défense des droits et intérêts	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Total Non Marchand	67,13%	55,62%	50,98%	73,12%	77,35%	64,09%

Source : UNIPSO-ONSS.

Graphique 13.



Source : UNIPSO-ONSS.

Pour rappel, les établissements du secteur non marchand wallon comptabilisent en moyenne 20,13 travailleurs. Néanmoins, leur taille varie selon les provinces, de 25 travailleurs dans le Hainaut à 14 dans le Brabant wallon.

Tableau 23. Taille moyenne des établissements (décembre - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Culture, Sports et loisirs	7,51	6,49	4,74	5,30	4,38	6,14
Santé	35,22	30,86	23,44	29,59	21,85	30,69
Education	14,37	14,11	9,07	13,64	8,69	12,98
Action sociale	31,27	23,78	22,69	29,12	19,85	26,54
Défense des droits et intérêts	5,11	4,54	4,12	6,60	5,85	5,19
Total Non Marchand	24,71	19,07	16,46	19,83	13,97	20,13

Source : UNIPSO-ONSS.

Le poids du non-marchand dans l'économie wallonne a été présenté dans les chapitres précédents. Cependant, celui-ci n'est pas identique sur l'ensemble du territoire. Dans les provinces du Hainaut et de Namur, 20% de l'emploi est réalisé dans le secteur non marchand tandis que dans le Brabant wallon, celui-ci ne représente que 14% de l'emploi global.

Tableau 24. Volume de l'emploi non marchand dans les provinces wallonnes (décembre - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Total Non Marchand	68.880	55.460	12.509	25.142	14.880	176.871
Total Ensemble de l'économie	349.342	307.427	72.310	126.274	106.257	961.610
Part du non marchand dans l'économie	19,72%	18,04%	17,30%	19,91%	14,00%	18,39%

Source : UNIPSO-ONSS.

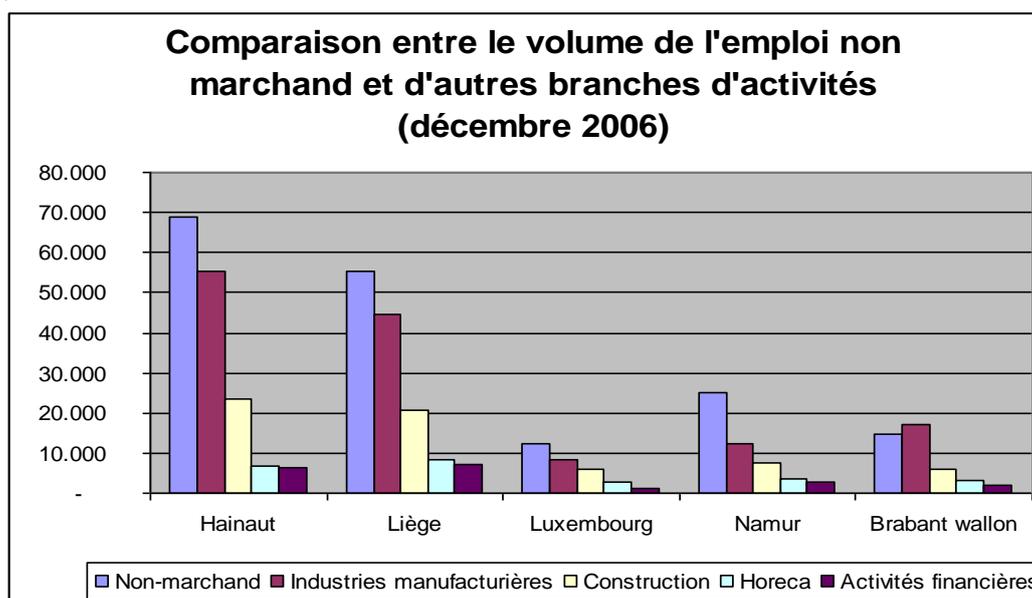
Le constat, selon lequel le volume de l'emploi non marchand est supérieur à la somme de l'emploi des secteurs de la construction, de l'horeca et de la finance, se vérifie dans chacune des provinces wallonnes. L'emploi non marchand y est également plus élevé que celui des industries manufacturières, à l'exception de la province du Brabant wallon.

Tableau 25. Comparaison sectorielle du volume de l'emploi (décembre 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Non-marchand	68.880	55.460	12.509	25.142	14.880	176.871
Industries manufacturières	55.131	44.505	8.274	12.229	17.258	137.397
Construction	23.416	20.835	5.793	7.574	5.808	63.426
Horeca	6.773	8.362	2.754	3.423	3.353	24.665
Activités financières	6.272	7.137	1.073	2.818	1.815	19.115

Source : UNIPSO-ONSS.

Graphique 14.



Source : UNIPSO-ONSS.

Le constat du faible pourcentage de l'emploi non marchand dans la province du Brabant Wallon interpelle. Faut-il déplorer ou au contraire se réjouir de cette réalité ? Est-elle liée à la bonne santé économique de la Province ?

La présente étude n'apporte pas de réponses à cette interrogation, l'interprétation de ce résultat est complexe et nécessiterait d'approfondir la question.

Néanmoins, une analyse sous sectorielle permet de signaler que le volume de l'emploi y est essentiellement plus bas au sein des secteurs de la santé et de l'action sociale. En outre, le chapitre 3 « analyse dynamique et évolution du secteur » montre que la croissance de l'emploi non-marchand entre 1998 et 2006 est la plus élevée au sein de la province du Brabant wallon et principalement dans le secteur de la santé. Par conséquent, le constat susmentionné pourrait s'inverser à moyen terme.

3. Analyse dynamique et évolution du secteur

Les informations, reprises au sein de ce chapitre, comprennent de multiples données de type « économique » relatives au secteur non marchand (nombre d'établissements, volume de l'emploi, valeur ajoutée). Elles résultent de calculs effectués sur base des données décentralisées de l'ONSS pour les années 1998, 2002 et 2006 ainsi que des données des comptes régionaux 1996-2006 publiés par l'ICN. Par statistique décentralisée, on entend une statistique s'appuyant, non pas sur l'entreprise considérée comme une entité homogène, mais sur tous les sièges d'exploitation dont elle dispose. Pour rappel, les données correspondent à des postes de travail et non à des personnes physiques. Une personne peut occuper plusieurs postes de travail.

L'utilisation et la comparaison de ces différentes séries de données statistiques imposent des principes de précaution. Les biais de cet exercice, néanmoins éclairant, sont exposés au sein du chapitre méthodologique disponible ci-avant.

3.1. Résumé

Si la forte croissance du secteur non marchand doit être nuancée compte tenu des aléas méthodologiques, elle est néanmoins bien réelle.

Divers éléments sont susceptibles d'expliquer cette forte augmentation : le vieillissement de la population, les évolutions sociétales (stress, pollution, consommation abusive de médicaments,...), la sensibilisation de la population à des questions médicales (IVG, MST, contraception), le système du tiers payant, l'éclatement de la cellule familiale, le travail des femmes, le statut de la personne handicapée,... Le secteur a dû adapter les services existants mais également inventer et créer de nouveaux services, capables de répondre adéquatement aux nouveaux besoins. Cette évolution se visualise essentiellement dans les activités de services personnels et de proximité, dans les crèches et dans les maisons de repos.

Le volume de l'emploi non marchand wallon a connu une augmentation plus importante que le reste de l'économie. Sa part au sein de l'emploi total a par conséquent augmenté et est passée de 14,46% en 1998 à 18,39% en 2006. Si les provinces du Hainaut et de Liège possèdent les volumes d'emploi les plus importants de la région, c'est au sein des provinces du Brabant wallon et du Luxembourg que l'augmentation de l'emploi non marchand a été la plus forte. Au niveau sectoriel, les plus fortes progressions de l'emploi sont observées au sein du domaine de l'action sociale : les crèches et garderies d'enfants ainsi que les « autres activités d'action sociale avec hébergement » et « autres activités d'action sociale sans hébergement ». On y retrouve respectivement d'une part les services d'accueil de demandeurs d'asile, de personnes sans abri, de toxicomanes et de femmes en difficulté et d'autre part, les plannings familiaux, des ONG, des services d'orientation,...

En outre, au cours de ces dernières années, on remarque que le secteur non marchand a connu une augmentation annuelle moyenne de sa valeur ajoutée, à prix courants, supérieure à celle de l'économie wallonne dans son ensemble. Le poids économique du secteur est par conséquent grandissant. Cette réalité se visualise principalement dans le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives ainsi que dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Entre 1998 et 2006, la valeur ajoutée dans ces deux secteurs a augmenté respectivement de 73% et de 52%, soit bien davantage que la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie wallonne (+34%). Ce constat pose une question centrale : la part croissante du secteur dans l'économie wallonne est-elle le signe d'un déclin ou d'un développement de l'économie ?

3.2. Croissance de l'emploi

Entre 1998 et 2006, l'emploi rémunéré dans le secteur non marchand est passé de 123.627 à 176.871 travailleurs en Région wallonne. Par conséquent, il a cru de 43% en 8 ans.

Même si l'honnêteté scientifique impose de nuancer quelque peu ce résultat lié pour partie à des modifications dans la collecte et le traitement des statistiques, la réalité du développement du secteur au sein de l'économie wallonne est bien réelle et conséquente. Cette forte croissance de l'emploi se constate également en Flandre (+ 41%) et à Bruxelles (+33%).

Tableau 26. Evolution de l'emploi dans le secteur non marchand (1998-2002-2006)

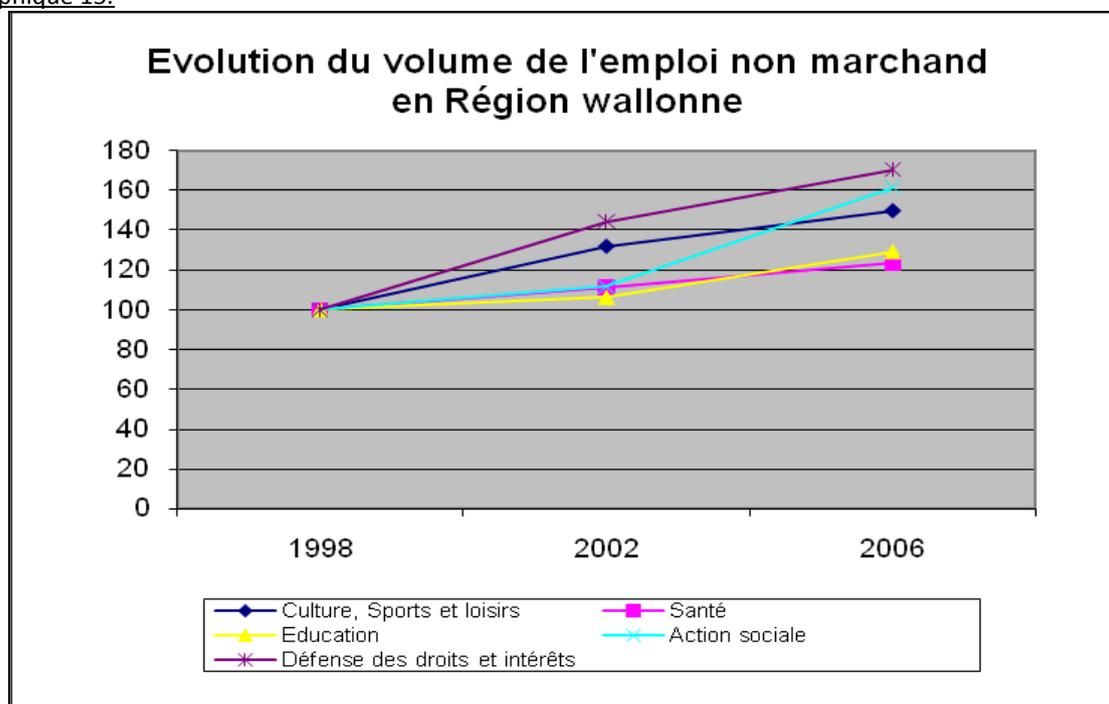
	1998	2002	2006
Région flamande	100	115,72	141,41
Région bruxelloise	100	112,22	133,42
Région wallonne	100	113,11	143,06
Belgique	100	114,39	140,55

Source : UNIPSO-ONSS.

L'analyse sectorielle présente des évolutions différentes au sein du secteur non marchand wallon. Les plus fortes progressions sont observées au sein de l'action sociale : les crèches et garderies d'enfants ainsi que les « autres activités d'action sociale avec hébergement » et « autres activités d'action sociale sans hébergement ».

On y retrouve respectivement d'une part, les services d'accueil de demandeurs d'asile, de personnes sans abri, de toxicomanes et de femmes en difficulté et d'autre part, les plannings familiaux, des ONG, des services d'orientation,...

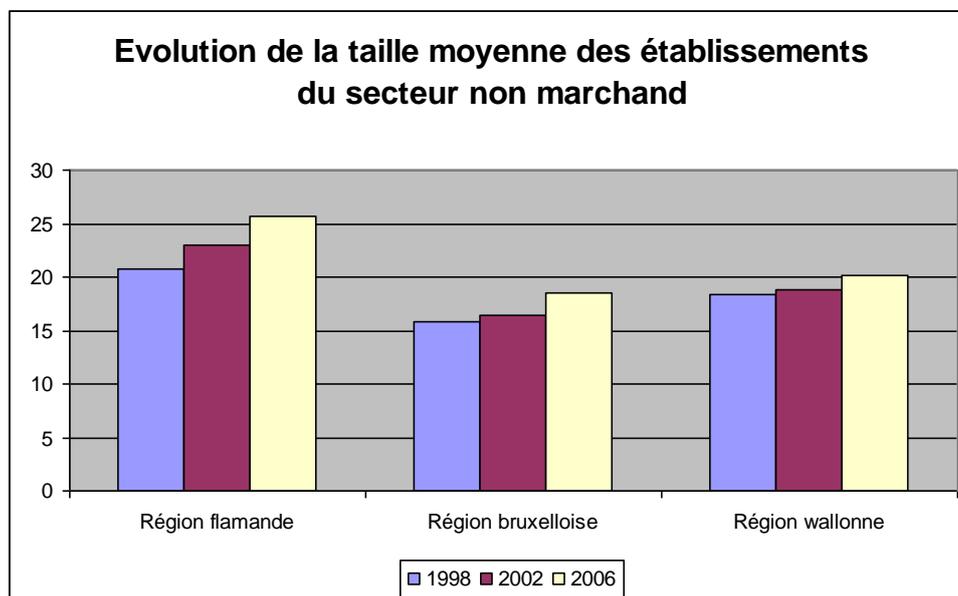
Graphique 15.



Source : UNIPSO-ONSS.

Si une croissance importante de l'emploi caractérise l'évolution du secteur non marchand depuis 8 ans, on remarque également que la taille moyenne des établissements a tendance à augmenter. Cette augmentation fluctue entre 10% en Région wallonne et plus de 20% en Région flamande.

Graphique 16.



Source : UNIPSO-ONSS.

Au niveau sectoriel, le phénomène se prononce plus fortement au sein des activités hospitalières, des maisons de repos et des garderies d'enfants où il atteint entre 60 et 70%.

Tableau 27. Evolution de la taille des établissements dans le secteur non marchand (1998-2002-2006)

	1998	2002	2006
Région flamande	20,81	22,95	25,68
Région bruxelloise	15,76	16,35	18,51
Région wallonne	18,38	18,80	20,13
Belgique	19,07	20,34	22,50

Source : UNIPSO-ONSS.

Une lecture de l'évolution de l'emploi sous l'angle binaire : public/privé montre que le pourcentage de l'emploi privé a légèrement augmenté et est passé de 61 à 64% entre 1998 et 2006. Cette augmentation peut s'expliquer par un engagement plus important dans les institutions privées mais aussi par des glissements d'employeurs du secteur public vers le secteur privé (par exemple : privatisation). A ce titre, on sait notamment que des scissions ont conduit au transfert d'environ 2700 travailleurs de la section éducation à la section santé et action sociale. Ce transfert s'accompagne d'un glissement du secteur public vers le secteur privé³¹.

En outre, le pourcentage de femmes au sein du secteur reste stable et avoisine les 75% depuis 1998.

Compte tenu des résultats précédents, s'il n'est pas surprenant de constater que le nombre de travailleurs par km² a augmenté en Région wallonne, on constate également que la proportion de travailleurs du secteur pour 1000 habitants a cru. Le volume de l'emploi non marchand wallon a dès lors connu une augmentation plus importante que celle de sa population.

³¹ ONSS, statistiques décentralisées, particularités du quatrième trimestre 2006.

Tableau 28. Evolution comparée du volume de l'emploi dans le secteur non marchand (1998-2002-2006)

	1998	2002	2006
Travailleurs NM pour 1000 habitants	37,10	41,52	51,48
Travailleurs NM par km ²	7,34	8,30	10,50

Source : UNIPSO-ONSS.

Si la forte croissance du secteur non marchand doit être nuancée compte tenu des aléas méthodologiques, elle est néanmoins bien réelle. Divers éléments sont susceptibles d'expliquer cette forte augmentation.

A titre d'exemple, la hausse de l'emploi dans le secteur de la santé est un phénomène international lié à l'explosion de la demande. Ce phénomène semble notamment encouragé par le vieillissement de la population, les évolutions sociétales (stress, pollution, consommation abusive de médicaments,...), la sensibilisation de la population à des questions médicales (IVG, MST, contraception), le système du tiers payant...

En outre, l'augmentation de l'emploi dans le secteur de l'action sociale paraît liée à l'évolution de la demande et des besoins de la population : vieillissement, éclatement de la cellule familiale, travail des femmes, le statut de la personne handicapée,...

Dans le secteur socioculturel, enfin, les services ont intégré le développement de la société des loisirs.

Par conséquent, le secteur à profit social a dû adapter les services existants mais également inventer et créer de nouveaux services, capables de répondre adéquatement aux nouveaux besoins. Cette évolution se visualise essentiellement dans les activités de services personnels et de proximité, dans les crèches et dans les maisons de repos.

3.3. Evolution de la Valeur Ajoutée

Comme nous l'avons énoncé précédemment, la valeur ajoutée du secteur non marchand se calcule essentiellement sur la base de la « masse salariale » puisque, dans le secteur non marchand, la rémunération des salariés représente la quasi-totalité des coûts de production. Cette méthodologie n'est malheureusement pas applicable aux données statistiques en notre possession (statistiques décentralisées par postes de travail). Par conséquent, on recourra aux informations, sur la valeur ajoutée brute à prix courants, disponibles au sein des comptes régionaux publiés par l'ICN.

Le secteur non marchand n'y étant pas identifiable en tant que tel, il a été décidé de comptabiliser les données des branches de l'éducation (80), de la santé et action sociale (85), des activités associatives (91) et des activités récréatives, culturelles et sportives (92). Même si cette comparaison à prix courants ne tient pas compte de l'évolution des prix dans les secteurs et que la nomenclature qui y est utilisée (NUTS 1) est moins précise que celle qui vous a été présentée jusqu'à présent, ces résultats montrent, néanmoins, l'importance du secteur à profit social au sein de l'économie belge et wallonne.

Tableau 29. Evolution de la valeur ajoutée brute à prix courants dans le secteur non marchand

en millions d'euros	1998	2002	2006
Education (80)	4.561,30	5.037,80	5.820,30
Santé et Action sociale (85)	3.773,80	4.714,50	5.735,60
Activités associatives (91)	254,20	256,70	312,90
Activités récréatives, culturelles et sportives (92)	374,50	423,20	649,50
Total Non Marchand	8.963,80	10.432,20	12.518,30
Total Economie	49.097,20	55.936,30	65.742,00
Pc du total de l'économie	18,26%	18,65%	19,04%

Source : ICN

Les données des comptes régionaux montrent donc un renforcement du poids du secteur non marchand dans l'économie wallonne. Cette réalité se visualise principalement dans le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives ainsi que dans le secteur de la santé et action sociale. Entre 1998 et 2006, la valeur ajoutée dans ces deux secteurs a augmenté respectivement de 73% et de 52%, soit bien davantage que la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie wallonne (+34%)

Tableau 30. Evolution de la valeur ajoutée brute à prix courants dans le secteur non marchand

	Augmentation 1998-2006	Augmentation annuelle moyenne
Education (80)	27,60%	3,09%
Santé et Action sociale (85)	51,98%	5,37%
Activités associatives (91)	23,09%	2,63%
Activités récréatives, culturelles et sportives (92)	73,43%	7,13%
Total Non Marchand	39,65%	4,26%
Total Economie	33,90%	3,72%

Source : ICN

De même, au cours de ces dernières années, on remarque que le secteur non marchand a connu une augmentation annuelle moyenne de sa valeur ajoutée supérieure à celle de l'économie wallonne dans son ensemble. Le poids économique du secteur est par conséquent grandissant.

Afin d'intégrer l'évolution des prix au sein des données de valeur ajoutée, une autre méthodologie a également été imaginée. A ce titre, l'évolution des prix dans les divers secteurs a été calculée sur base de l'année 2006 et

des données de la Banque Nationale. Malheureusement, les données sur l'indice des prix³² ne sont disponibles qu'au niveau national. Par conséquent, cette nouvelle méthodologie ne tient pas compte des éventuelles spécificités régionales.

Qui plus est, si on constate logiquement que l'évolution de l'indice des prix n'est pas homogène entre les différents secteurs, on s'étonne des divergences de résultats obtenus. Ceux-ci s'expliquent pour partie par les divers modes de calcul de la valeur ajoutée adoptés sectoriellement. Néanmoins, une analyse complète et fine de la composition de chaque indice de prix est indispensable avant toutes interprétations des résultats. Si un tel travail semble intéressant, il ne fait pas l'objet de la présente étude.

Par conséquent, cette tentative de correction de la valeur ajoutée ne semble pas procurer de résultats satisfaisants, susceptibles d'améliorer nos précédentes conclusions. C'est pourquoi, les résultats ne sont pas présentés dans le cadre de cette étude.

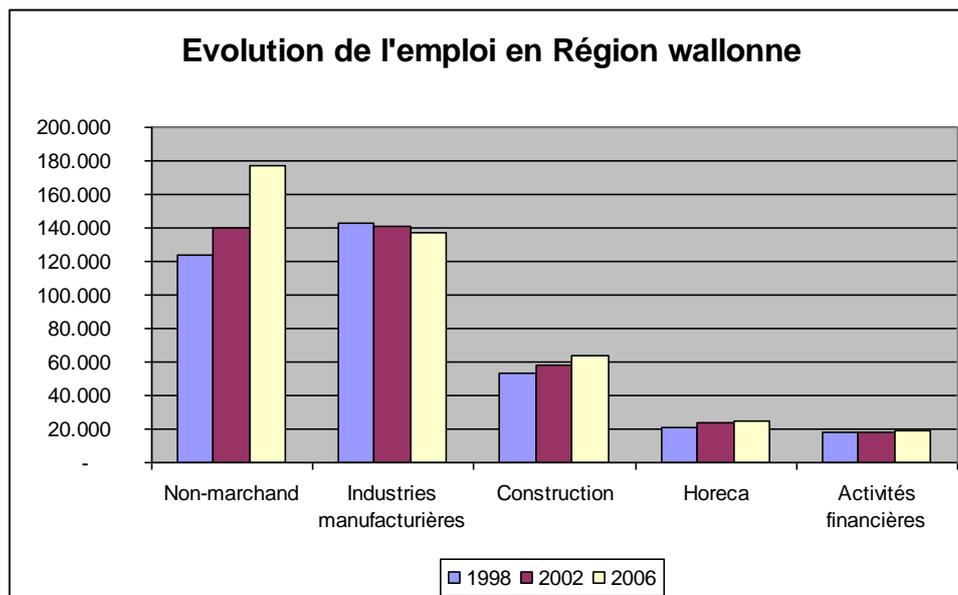
³² L'indice des prix a été calculé, à l'aide des données de la Banque Nationale, en divisant la valeur ajoutée à prix courants par la valeur ajoutée en volume.

3.4. Le non-marchand au sein de l'économie

Entre 1998 et 2006, l'emploi wallon a connu une croissance globale de 12,51% ce qui la classe devant la Région bruxelloise (+7,41%) et également avant la Région flamande (+10,63%).

Une analyse plus fine présente néanmoins de grandes disparités sectorielles en Région wallonne. L'emploi dans les industries manufacturières a chuté de 3,69% tandis que les secteurs de la construction et de l'horeca connaissaient une hausse de plus de 15%.

Graphique 17.



Source : UNIPSO-ONSS.

Fort d'une hausse de 43%, l'emploi dans le secteur non marchand a cru de manière plus rapide que dans le reste de l'économie. Sa part au sein de l'emploi total a par conséquent augmenté et est passée de 14,46% en 1998 à 18,39% en 2006.

En comparant les évolutions de l'emploi au sein des différents secteurs d'activités au niveau régional, on observe que la croissance de l'emploi non marchand fut la plus forte en Région wallonne. De manière générale, la Wallonie dépasse la moyenne nationale dans chacun des 5 secteurs d'activités étudiés.

Tableau 31. Pourcentage d'augmentation de l'emploi entre 1998 et 2006 (1998-2006)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non-marchand	33,43%	41,41%	43,07%	40,55%
Industries manufacturières	-24,37%	-9,03%	-3,69%	-8,86%
Construction	-1,07%	10,80%	18,05%	11,79%
Horeca	27,13%	-2,16%	15,71%	6,82%
Activités financières	1,03%	-2,12%	5,77%	0,52%

Source : UNIPSO-ONSS.

Lorsqu'on calcule le ratio : nombre de travailleurs divisé par nombre d'établissements, on obtient la taille moyenne des institutions des différents secteurs.

Pour rappel, entre 1998 et 2006, au sein du secteur non marchand wallon, on remarque une hausse de 9,5% de la taille moyenne des établissements.

En comparant le non-marchand aux 4 autres secteurs d'activités, on remarque que la tendance évolutive vers des établissements de plus grande taille s'observe également dans le secteur de la construction. En revanche, une évolution inverse se constate dans les secteurs des activités financières et de l'horeca.

Tableau 32. Pourcentage d'augmentation de la taille des établissements entre 1998 et 2006 (1998-2006)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non-marchand	17,48%	23,39%	9,50%	17,96%
Industries manufacturières	3,92%	6,70%	4,58%	6,04%
Construction	6,13%	13,70%	12,48%	12,33%
Horeca	9,48%	-11,48%	-3,58%	-6,04%
Activités financières	-18,36%	-22,00%	-12,05%	-18,80%

Source : UNIPSO-ONSS.

Pour l'année 2006, on constate que la contribution à la création de richesse de chaque secteur est différente mais l'évolution de cette contribution est également fort divergente selon les branches d'activités.

Avant de présenter cette comparaison, il est nécessaire de préciser que toute interprétation de ces données est relativement délicate. En effet, cette comparaison temporelle de valeurs ajoutées à prix courants ne tient pas compte de l'évolution des prix dans les secteurs.

Tableau 33. Evolution de la valeur ajoutée à prix courants de l'économie wallonne

(en millions d'euros)	1998	2002	2006
Industries manufacturières	9.264,30	9.491,00	10.505,00
Construction	2.598,80	2.889,80	3.640,40
Horeca	698,10	818,00	926,30
Activités financières	1.603,40	1.742,80	1.979,10
Education (80)	4.561,30	5.037,80	5.820,30
Santé et Action sociale (85)	3.773,80	4.714,50	5.735,60
Activités associatives (91)	254,20	256,70	312,90
Activités récréatives, culturelles et sportives (92)	374,50	423,20	649,50
Total Non Marchand	8.963,80	10.432,20	12.518,30
Total Economie	49.097,20	55.936,30	65.742,00

Source : ICN

Si au cours de ces dernières années, la part du secteur de la construction et de l'horeca dans la valeur ajoutée globale de la Région a augmenté légèrement ou s'est stabilisée, on constate une diminution relative du poids du secteur des industries manufacturières et des activités financières dans l'économie wallonne.

La part du secteur des industries manufacturières est passée de 18,87% à 15,98% de la valeur absolue globale de la Région tandis que celle du secteur à profit social passait dans le même laps de temps de 18,26% à 19,04%. Cette évolution montre l'inversion de tendance qui s'inscrit depuis quelques années sur le marché économique belge.

En réalisant une comparaison intersectorielle, on remarque que parmi les quatre secteurs étudiés, seul le secteur de la construction connaît une augmentation de sa valeur ajoutée identique à celle du secteur à profit social et supérieure à celle de l'économie wallonne dans son ensemble.

Tableau 34. Evolution de la valeur ajoutée à prix courants de l'économie wallonne

	Evolution 1998-2006	augmentation annuelle moyenne
Industries manufacturières	13,39%	1,58%
Construction	40,08%	4,30%
Horeca	32,69%	3,60%
Activités financières	23,43%	2,67%
Education (80)	27,60%	3,09%
Santé et Action sociale (85)	51,98%	5,37%
Activités associatives (91)	23,09%	2,63%
Activités récréatives, culturelles et sportives (92)	73,43%	7,13%
Total Non Marchand (80 + 85 + 91 +92)	39,65%	4,26%
Total Economie	33,90%	3,72%

Source : ICN

L'augmentation annuelle moyenne donne une mesure de l'évolution des secteurs. Néanmoins, au cours de ces dernières années, on observe des évolutions non linéaires et variées. La valeur ajoutée des secteurs des activités associatives, de la construction et des activités récréatives, culturelles et sportives a cru faiblement entre 1998 et 2002 et très fortement depuis 2002. En revanche, le secteur de l'horeca connaît une baisse relative de sa valeur ajoutée depuis 2002 alors que celle-ci était en croissance entre 1998 et 2002.

Pour rappel, ces différents résultats sont légèrement tronqués puisque la comparaison de valeurs ajoutées à prix courants ne tient pas compte de l'évolution des prix dans les secteurs.

Afin d'intégrer l'évolution des prix au sein des données de valeur ajoutée, une autre méthodologie a également été imaginée. A ce titre, l'évolution des prix dans les divers secteurs a été calculée sur base de l'année 2006 et des données de la Banque Nationale.

Tableau 35. Evolution de l'indice des prix (année de base 2006) dans divers secteurs d'activités

Indice des Prix	Industries manufacturières	Construction	Horeca	Activités financières	Total Non- marchand	Total économie
31/12/2006	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
31/12/2005	0,9852	0,9802	0,9644	1,0586	0,9670	0,9772
31/12/2004	0,9623	0,9745	0,9474	1,0692	0,9292	0,9543
31/12/2003	0,9475	0,9675	0,9183	1,0532	0,9038	0,9315
31/12/2002	0,9494	0,9333	0,9082	1,0131	0,8799	0,9166
31/12/2001	0,9286	0,9171	0,8606	1,0041	0,8435	0,9001
31/12/2000	0,9363	0,9051	0,8277	1,0370	0,8128	0,8819
31/12/1999	0,9221	0,9151	0,7887	0,9939	0,8061	0,8655
31/12/1998	0,9297	0,8839	0,7406	1,0516	0,7836	0,8634

Source : BNB et UNIPSO

Malheureusement, les données sur l'indice des prix³³ ne sont disponibles qu'au niveau national. Par conséquent, cette nouvelle méthodologie ne tient pas compte des éventuelles spécificités régionales.

Qui plus est, si on constate logiquement que l'évolution de l'indice des prix n'est pas homogène entre les différents secteurs, on s'étonne des divergences de résultats obtenus. Selon les données de la Banque nationale, les prix auraient augmenté de 35% dans le secteur de l'horeca, de 27% dans l'ensemble du secteur non marchand tandis qu'ils auraient diminué de 5% dans le secteur des activités financières.

Ceux-ci s'expliquent pour partie par les divers modes de calcul de la valeur ajoutée adoptés sectoriellement. Néanmoins, une analyse complète et fine de la composition de chaque indice de prix est indispensable avant

³³ L'indice des prix a été calculé, à l'aide des données de la Banque Nationale, en divisant la valeur ajoutée à prix courants par la valeur ajoutée en volume.

toutes interprétations des résultats. Si un tel travail semble intéressant et mériterait d'y consacrer du temps, il ne fait pas l'objet de la présente étude.

Par conséquent, cette tentative de correction de la valeur ajoutée ne semble pas procurer de résultats satisfaisants, susceptibles d'améliorer nos précédentes conclusions. C'est pourquoi, les résultats ne sont pas présentés dans le cadre de cette étude.

3.5. Analyse sous régionale

Le développement du secteur non marchand wallon a été démontré. Une étude sous-régionale est néanmoins nécessaire pour en connaître toutes les spécificités et éventuelles inégalités.

On remarque ainsi que pour chaque province wallonne, la hausse de l'emploi dans le secteur non marchand a dépassé celle de l'ensemble de l'économie qui elle-même était plus forte que l'augmentation de la population.

Tableau 36. Comparaison entre évolution du volume de l'emploi dans le secteur non marchand et l'évolution de la population (1998 - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Emploi non marchand	40,73%	43,42%	51,73%	39,61%	52,47%	43,07%
Emploi total	12,13%	7,92%	14,06%	15,34%	24,45%	12,51%
Population	1,13%	2,86%	6,54%	4,71%	6,63%	3,10%

Source : UNIPSO-ONSS.

Une comparaison avec les 4 autres secteurs d'activités épinglés souligne l'importance croissante du poids du secteur non marchand en termes d'emplois dans l'ensemble de l'économie wallonne.

Tableau 37. Comparaison entre évolution du volume de l'emploi dans le secteur non marchand et dans le reste de l'économie wallonne (1998 - 2006)

	Hainaut	Liège	Lux	Namur	Brab wal	Wal
Non-marchand	40,73%	43,42%	51,73%	39,61%	52,47%	43,07%
Industries manufacturières	-7,67%	-10,73%	0,27%	3,29%	32,71%	-3,69%
Construction	20,35%	12,54%	23,26%	15,00%	29,87%	18,05%
Horeca	26,60%	4,72%	16,15%	25,38%	16,38%	15,71%
Activités financières	-3,00%	9,87%	15,25%	11,34%	10,07%	5,77%

Source : UNIPSO-ONSS.

Si, les provinces du Hainaut et de Liège possèdent les volumes d'emploi les plus importants de la région, c'est au sein des provinces du Brabant wallon et du Luxembourg que l'augmentation de l'emploi a été la plus forte. Entre 1998 et 2006, le nombre de travailleurs du non marchand pour 1000 habitants est passé 28 à 40 dans le Brabant wallon et de 34 à 48 en province du Luxembourg.

Tableau 38. Evolution de l'emploi non marchand par habitant et par km² (1998 - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Travailleurs NM pour 1000 habitants	39,16%	39,43%	42,42%	33,33%	42,99%	38,76%
Travailleurs NM par km ²	40,73%	43,42%	51,73%	39,61%	52,47%	43,07%

Source : UNIPSO-ONSS.

En outre, chaque province recèle des spécificités propres. Les hausses de l'emploi les plus importantes se retrouvent pour la province de Namur dans la branche « défense des droits et intérêts », pour la province du Luxembourg dans le domaine de l'éducation et pour la province du Brabant wallon dans le secteur de l'action sociale.

Tableau 39. Evolution provinciale de l'emploi non marchand (1998 - 2006)

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant wallon	Wallonie
Culture, Sports et loisirs	49,39%	61,87%	60,77%	31,32%	32,26%	49,62%
Santé	21,36%	26,56%	16,98%	20,31%	28,54%	23,29%
Education	33,02%	25,56%	79,73%	15,90%	26,52%	29,04%
Action sociale	56,99%	61,08%	74,25%	56,98%	80,72%	61,29%
Défense des droits et intérêts	50,23%	78,72%	49,28%	102,61%	62,50%	70,41%
Total Non Marchand	40,73%	43,42%	51,73%	39,61%	52,47%	43,07%

Source : UNIPSO-ONSS.

4. Perspectives et enjeux du secteur

Les informations, reprises au sein de ce chapitre, s'appuient sur des projections linéaires construites sur la base de l'évolution récente du secteur, présentée à l'aide des données décentralisées de l'ONSS pour les années 1998, 2002 et 2006. Par statistique décentralisée, on entend une statistique s'appuyant, non pas sur l'entreprise considérée comme une entité homogène, mais sur tous les sièges d'exploitation dont elle dispose.

En outre, cette projection a été réalisée sur la base des perspectives d'évolution de la population 2007-2060 réalisées par le Bureau Fédéral du Plan (BFP).

D'autres paramètres susceptibles d'impacter sur l'évolution future du secteur ont également été analysés grâce notamment aux données du BFP sur le vieillissement de la population, aux informations de la Fédération des CPAS sur les besoins futurs en lits dans les maisons de repos pour personnes âgées (MRPA), aux chiffres du Service de lutte contre la pauvreté et à l'étude sur les inégalités sociales en matière de santé réalisée par les Mutualités chrétiennes.

4.1. Résumé

Une forte augmentation du volume de l'emploi au sein du secteur à profit social a été constatée au cours de ces dernières années mais qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Le présent chapitre tente de répondre en partie à cette interrogation.

Partant du présupposé que les activités du secteur à profit social comprennent essentiellement des services à la population, la logique tend à penser qu'une augmentation de la population devrait amener une hausse au minimum identique des besoins de la population en termes de services non marchands.

A ce titre, une simple projection linéaire basée sur les perspectives de la population 2007-2060, réalisées par le Bureau Fédéral du Plan, permet de simuler une évolution probable des besoins de la population en termes de services non marchands et des travailleurs nécessaires à leur organisation. Selon cette hypothèse minimaliste, le secteur dénombrera en Région wallonne 193.119 postes de travail en 2020 et 222.619 en 2060. Une étude moins minimaliste du Bureau Fédéral du Plan, réalisée en septembre 2008 et ne tenant par conséquent pas compte de toutes les conséquences de la crise économique, conclut quant à elle que le secteur comptabilisera déjà plus de 200.000 travailleurs en 2013.

En effet, d'autres paramètres influencent également le volume de l'emploi dans le secteur à profit social. Une projection réaliste se doit par conséquent d'en tenir compte. Parmi ceux-ci, notons notamment le vieillissement de la population, la croissance absolue de personnes en risque de pauvreté, l'évolution économique et sociétale, les modifications structurelles et familiales, l'incapacité des pouvoirs publics et/ou des services marchands à répondre à certains besoins,...

L'ensemble de ces éléments fera naître des besoins émergents auxquels les services à profit social devront répondre. Pour ce faire, le secteur devra certes recourir à des techniques innovantes, à un professionnalisme et à une efficience accrue mais il nécessitera surtout un soutien renforcé des pouvoirs publics. La mise en place préventive de politiques sociales adaptées aux défis futurs constitue la clé du maintien et du renforcement du niveau de bien être de la population. La question est dès lors de savoir si l'Etat aura la capacité et la volonté de soutenir la nécessaire croissance du secteur à profit social.

4.2. Projection linéaire

Les activités du secteur non marchand comprennent essentiellement des services à la population. La logique tend dès lors à penser qu'une augmentation de la population devrait amener une hausse identique des besoins de la population en termes de services non marchands. Par conséquent, les récentes perspectives de la population 2007-2060, réalisées par le Bureau Fédéral du Plan, permettent de simuler une évolution probable des besoins de la population en termes de services non marchands et des travailleurs nécessaires à leur organisation.

Sur la base de ces informations, nous aurions tout d'abord pu présenter une hypothèse selon laquelle le rapport entre l'évolution de l'emploi non marchand (43,07%) et l'évolution démographique (3,10%) observé entre 1998 et 2006 allait perdurer à l'avenir. Une telle hypothèse n'est évidemment pas crédible et amène des résultats démesurés. Selon ce canevas l'emploi salarié dans le secteur non marchand devrait connaître une hausse de 359,42% d'ici 2060 et passerait de 176.871 travailleurs en décembre 2006 à 812.581 travailleurs en 2060. Le principal biais de ce calcul est qu'il se base sur la hausse de 43,07% de l'emploi salarié entre 1998 et 2006. Or celle-ci a été gonflée par des modifications dans le recueil et le traitement des données statistiques de l'ONSS. En revanche, le chiffre actuel (photographie 2006) paraît plus pertinent.

Par conséquent, nous développerons ci-dessous une simulation qui ne tient pas compte de l'évolution historique mais uniquement des perspectives futures.

Tableau 40. Perspective d'évolution de la population

	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Belgique	10.807.396	11.538.332	11.982.074	12.227.315	12.439.135	12.662.761
Bruxelles	1.072.063	1.200.108	1.255.791	1.264.310	1.289.164	1.327.652
Flandre	6.230.774	6.586.713	6.784.502	6.881.947	6.947.915	7.010.539
Wallonie	3.504.559	3.751.511	3.941.781	4.081.058	4.202.056	4.324.570

Source : Perspectives de population 2007-2060, BFP-DG SIE

Comme énoncé précédemment, la logique tend à penser qu'une augmentation de la population devrait amener une hausse identique des besoins de la population en termes de services non marchands.

L'offre de services devra ainsi croître afin de s'adapter à cette demande croissante de besoins. Cette augmentation de l'offre de services ne sera possible que si de nouvelles institutions se créent et que des travailleurs sont engagés en suffisance au sein du secteur.

Par conséquent, si la population croît de 25,87% entre 2007 et 2060, le nombre de travailleurs du secteur devrait connaître une hausse identique.

Tableau 41. Perspectives de croissance de la population 2007-2060

	2007	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Belgique	10.584.534	2,11%	9,01%	13,20%	15,52%	17,52%	19,63%
Bruxelles	1.031.215	3,96%	16,38%	21,78%	22,60%	25,01%	28,75%
Flandre	6.117.440	1,85%	7,67%	10,90%	12,50%	13,58%	14,60%
Wallonie	3.435.879	2,00%	9,19%	14,72%	18,78%	22,30%	25,87%

Source : Perspectives de population 2007-2060, BFP-DG SIE et UNIPSO

Tableau 42. Perspectives de croissance de l'emploi dans le secteur non marchand

	2006	2010	2020	2030	2040	2050	2060
Belgique	608.633	627.102	669.514	695.263	709.493	721.784	734.760
Bruxelles	96.470	100.291	112.270	117.479	118.276	120.601	124.202
Flandre	335.292	347.143	366.974	377.994	383.423	387.098	390.587
Wallonie	176.871	180.406	193.119	202.914	210.083	216.312	222.619

Source : Perspectives de population 2007-2060, BFP-DG SIE et UNIPSO

Selon cette hypothèse, en Belgique, le secteur à profit social passerait de 608.633 postes de travail en 2006 à 669.514 en 2020 et à 734.760 en 2060. En région wallonne, le nombre de postes de travail serait de 193.119 en 2020 et de 222.619 travailleurs en 2060. Pour répondre aux besoins de la population, le secteur devrait théoriquement engager 16.248 travailleurs d'ici 2020 et 45.748 travailleurs d'ici 2060.

Pour ce faire, il nécessitera le soutien politique et financier des pouvoirs publics. En outre, la simulation ne tient compte ni des nouvelles infrastructures que le secteur devra construire pour accueillir les futurs travailleurs ni des modifications possibles dans l'intensité des demandes ou dans le type de besoins offerts par les services non marchands.

Cette hypothèse minimise, par conséquent, le développement probable du secteur qui est également lié aux nouveaux besoins et aux nouvelles exigences de la population dictés par les évolutions sociales, économiques, culturelles et environnementales.

Afin de compléter notre investigation sur l'évolution probable du secteur à profit social, il n'est pas inutile de consulter d'autres études. Le Bureau Fédéral du Plan a par exemple récemment publié des perspectives économiques régionales pour la période 2007-2013³⁴. Cette étude a été publiée en septembre 2008 et ne tient dès lors pas compte de toutes les conséquences de la crise économique. Le lecteur devra interpréter les résultats avec prudence en fonction de la situation économique au moment de la lecture de cette étude. La nomenclature utilisée y est différente. Il faut par conséquent préciser au lecteur que la rubrique « autres services marchands » regroupe notamment les activités associatives ainsi que les activités récréatives, culturelles et sportives. En outre, la terminologie « non marchande » ne correspond pas à celle explicitée dans l'introduction de cette étude. On y retrouve l'entièreté du service public tandis que les soins de santé, l'action sociale et la culture ne s'y retrouvent pas.

A titre de comparaison et d'information, on constate que selon cette étude, le volume de l'emploi dans le secteur de la santé et de l'action sociale a cru de 22% entre 1998 et 2006 tandis que l'économie globale n'augmentait que de 7%. Ce résultat confirme notre conclusion initiale « un développement de l'emploi dans le secteur nettement plus important que dans le reste de l'économie ».

³⁴ Bureau Fédéral du Plan : « Perspectives économiques régionales 2007-2013 »

Tableau 43 Evolution de l'emploi en Région wallonne selon le BFP

(En personnes physiques)	1998	2002	2006
1. Agriculture	31.195	26.213	25.032
2. Energie	9.781	9.143	8.257
3. Industrie	153.355	149.934	141.981
4. Construction	69.521	72.306	76.407
5. Services marchands	554.456	592.279	635.691
a. Transport et communication	71.792	75.699	73.061
b. Commerce et horeca	184.119	187.968	201.692
c. Crédit et assurances	23.371	21.652	20.807
d. Santé et action sociale	120.982	134.065	147.721
e. Autres services marchands	154.192	172.895	192.410
6. Services non marchands	244.557	255.797	258.992
a. Administration et enseignement	221.542	232.767	239.423
b. Services aux ménages	23.015	23.030	19.569
7. Total	1.062.865	1.105.672	1.146.361

Source : Perspective économique régionale BFP

Selon cette étude, cette tendance devrait d'ailleurs se confirmer au cours des prochaines années. Le volume de l'emploi dans le secteur à profit social continuera à croître plus fortement que dans le reste de l'économie wallonne.

Tableau 44 Perspectives d'évolution de l'emploi en Région wallonne selon le BFP³⁵

(En personnes physiques)	2006	2013
1. Agriculture	25.032	21.394
2. Energie	8.257	7.908
3. Industrie	141.981	133.570
4. Construction	76.407	82.084
5. Services marchands	635.691	716.055
a. Transport et communication	73.061	74.859
b. Commerce et horeca	201.692	214.809
c. Crédit et assurances	20.807	19.731
d. Santé et action sociale	147.721	171.599
e. Autres services marchands	192.410	235.057
6. Services non marchands	258.992	264.105
a. Administration et enseignement	239.423	245.914
b. Services aux ménages	19.569	18.191
7. Total	1.146.361	1.225.116

Source : Perspective économique régionale BFP

Cette forte croissance sera notamment entraînée par la nécessité de répondre adéquatement aux nouvelles demandes de la population. En effet, l'évolution économique, sociétale et démographique fera apparaître des besoins émergents auxquels les services du secteur à profit social devront faire face.

³⁵ Ces perspectives, publiées par le Bureau du Plan en septembre 2008, ne tiennent malheureusement pas compte de toutes les conséquences de la crise économique. Des perspectives économiques « corrigées » seront publiées par le Bureau du Plan vers la fin mai 2009.

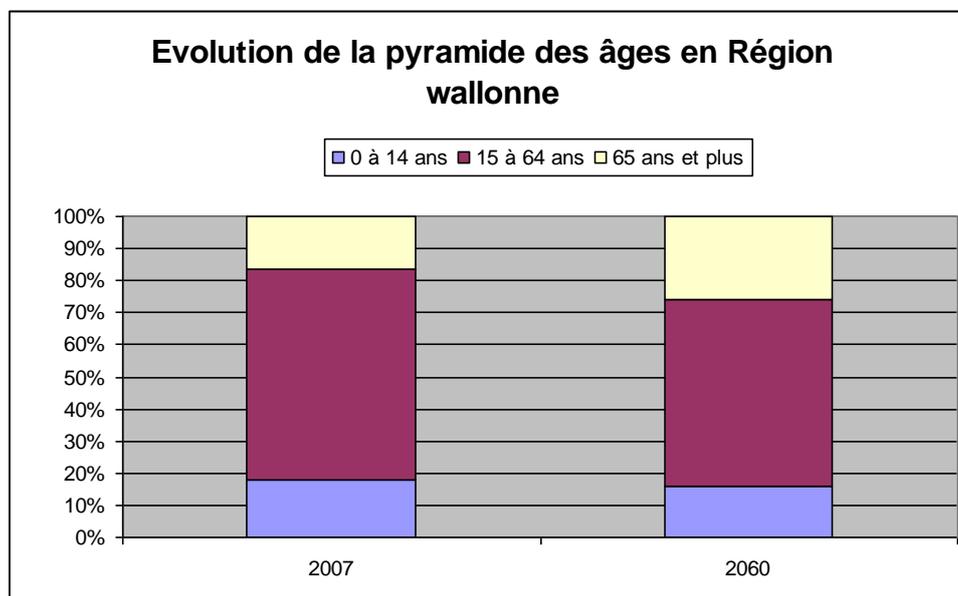
4.3. Besoins émergents

A ce titre, il semble intéressant d'analyser les perspectives d'évolution de diverses catégories de population, bénéficiaires de nombreux services du secteur à profit social.

Trois focus ont ainsi été réalisés sur des groupes, qui en raison de leurs caractéristiques, apparaissent comme plus nécessiteux en termes de services non marchands : les plus de 65 ans, les moins de 14 ans, les personnes en risque de pauvreté.

Au 1^{er} janvier 2007, la Région wallonne dénombrait 567.977 personnes de 65 ans et plus, ce qui représentait 16,53% de sa population. Les perspectives de vieillissement de la population, réalisées par le Bureau Fédéral du Plan, amène des résultats importants. En 2060, 1.120.362 personnes auront 65 ans et plus, soit 25,91% de la population wallonne. Cette évolution considérable de la structure de la population aura de multiples conséquences en termes de besoins pour les personnes âgées. Le secteur non marchand comme le reste de l'économie devra répondre à ce défi.

Graphique 18.



Source : Perspectives de population 2007-2060, BFP-DG SIE et UNIPSO

Les services d'aide familiale, de soins à domicile, les maisons de repos et les services de santé dans leur ensemble seront notamment touchés par cette évolution.

Une récente étude réalisée par la Fédération des CPAS³⁶ sur les besoins en lits en maison de repos confirme l'importance du phénomène. Selon cette étude, il faudrait en Région wallonne 6.000 nouveaux lits d'ici 2011 et 13.000 d'ici 2021 afin de subvenir aux besoins de la population âgée.

La question du vieillissement de la population a également des répercussions dans les ETA (entreprises de travail adapté) où on constate que la tranche des travailleurs âgés de 50 à 59 ans est passée de 10% à 18,74% entre 1998 et 2006³⁷. Si on peut se réjouir de l'augmentation de l'espérance de vie des personnes handicapées, cela nécessite en revanche de créer des postes de travail adaptés et d'assurer une transition vers la pension de ces travailleurs handicapés. Or si les ETA essayent d'adapter certains postes de travail à la population vieillissante de leurs travailleurs, elles sont freinées par la question de la productivité et de la compétitivité. Le système actuel de quotas de travailleurs subsidiés que chaque ETA peut accueillir complexifie encore davantage la problématique.

³⁶ Estimation de la programmation et des besoins en lits MRPA, perspectives 2011-2031, UVCW, Fédération des CPAS, mars 2008.

³⁷ Alter Echos n°259, Actualités du 12 au 26 septembre 2008.

Si l'évolution de la population âgée est connue et fait régulièrement l'objet d'études et d'analyses, on s'intéresse moins souvent à la population des plus jeunes. Or celle-ci constitue également un groupe important de bénéficiaires des services non marchands.

En observant l'évolution de la population de moins de 14 ans, on constate que celle-ci augmente en valeur absolue mais diminue en termes relatifs (pourcentage au sein de la population). Elle passe de 612.501 individus en 2007 à 698.315 en 2060, mais de 17,83% de la population à 16,15%.

Tableau 45. Perspective d'évolution de la population < 14 ans

Population < 14ans	2007	2060
Belgique	1.797.729	1.996.643
Bruxelles	191.421	245.084
Flandre	993.807	1.053.244
Wallonie	612.501	698.315

Source : Perspectives de population 2007-2060, BFP-DG SIE

Néanmoins, l'augmentation de cette population en chiffre absolu ainsi que le contexte économique et social auquel doivent faire face les parents (nécessité de recourir à 2 temps plein, famille monoparentale,...) imposeront aux services dédiés à la jeunesse d'accueillir plus de bénéficiaires. Par conséquent, l'offre de services dans les crèches, les services d'aide à la jeunesse et les écoles devra s'adapter et anticiper cette évolution.

Au-delà des groupes constituant les deux extrémités de la pyramide des âges, le secteur non marchand essaye également d'offrir des services aux plus défavorisés.

Afin d'appréhender l'évolution de cette population, nous nous référons aux chiffres du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale concernant le taux de risque de pauvreté.

Le critère appliqué, au niveau européen, pour mesurer le risque de pauvreté est le seuil de 60% du revenu national médian équivalent. Lorsque le revenu total d'un ménage se situe en dessous de ce seuil, on parle d'un risque accru de pauvreté. Selon ce critère, 14,7% de la population belge appartenait en 2006 au groupe à risque accru de pauvreté.

Ce résultat fluctue selon les régions : 11,4% en Flandre et 17% en Wallonie, et selon l'âge. En Région wallonne, le taux de risque de pauvreté est de 18,3% pour les moins de 15 ans, de 22,5% pour les plus de 65 ans et de 15,26% pour la tranche intermédiaire.

Ces taux étant malheureusement relativement stables, on suppose qu'à politique inchangée, le taux de risque de pauvreté ne changera pas ou peu d'ici 2060. En chiffres absolus, en revanche, la quantité de personnes en risque de pauvreté augmentera proportionnellement à l'augmentation de la population mais également proportionnellement à l'évolution de la pyramide des âges.

Tableau 46. Perspective d'évolution de la population

	Région wallonne			
	2006		2060	
0 à 14 ans	18,3%	112.088 pers	18,3%	127.792 pers
15 à 64 ans	15,26%	344.174 pers	15,26%	382.399 pers
65 ans et plus	22,5%	127.795 pers	22,5%	252.081 pers
Total		584.057 pers		762.272 pers

Source : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et UNIPSO

A politique inchangée, il existe un risque de compter 178.215 personnes de plus en risque de pauvreté d'ici 2060. Ce constat impose la mise en place anticipative de politiques visant à contenir et à répondre à ce défi.

A ce titre, une étude de la Mutualité chrétienne³⁸ conclut que les plus pauvres ont un risque de mortalité précoce accru de 45% par rapport aux plus riches. Elles ont 36% de chances en moins de bénéficier de soins dentaires préventifs. Elles risquent deux fois plus d'être admises en hôpital psychiatrique ou dans le service psychiatrique d'un hôpital général. Ce constat montre que l'augmentation probable du nombre de personnes en risque de pauvreté imposera des prises de décisions politiques en matière de santé.

³⁸ *Inégalités sociales de santé : observations à l'aide de données mutualistes*, Département Recherche et Développement, Mutualité Chrétienne, 2008.

4.4. Evolution probable

Le chapitre précédent a permis de confirmer la conclusion initiale : le développement de l'emploi dans le secteur à profil social est nettement plus important que dans le reste de l'économie.

Selon les diverses projections, cette tendance devrait d'ailleurs se confirmer au cours des prochaines années. Le volume de l'emploi dans le secteur à profit social continuera à croître plus fortement que dans le reste de l'économie wallonne. Par conséquent, sa contribution à la création de richesse augmentera également ce qui accroîtra le poids du secteur à profit social dans l'économie wallonne.

Ce constat confirme une tendance que l'on relève également dans d'autres pays. En effet, contrairement à l'idée largement répandue selon laquelle, à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation des activités, les échanges marchands domineraient de plus en plus les économies, les statistiques tendent à montrer que le poids relatif du secteur à profit social est en croissance régulière, y compris aux Etats-Unis et au Royaume-Uni³⁹.

Selon les récentes projections régionales du Bureau du Plan⁴⁰, la croissance de l'emploi dans le secteur non marchand (santé, action sociale et socioculturel) va continuer à progresser dans les années à venir. D'ici 2013, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi pour le secteur de la santé et de l'action sociale sera de 2,2 % en Région wallonne, soit nettement plus que la moyenne régionale (augmentation de 1% pour l'ensemble des secteurs de l'économie wallonne). En termes réels, le volume de l'emploi progressera de 24.307 unités (personnes physiques) d'ici 2013 dans le secteur de la santé et de l'action sociale. L'application de la même méthode de projection au secteur socioculturel (code Nace 91 et 92) permet d'envisager une augmentation de 5.409 unités d'ici 2013. Il s'agit au total de 29.716 emplois pour le secteur à profit social, soit 38% de l'ensemble de la croissance nette de l'emploi prévue en Région wallonne d'ici 2013 (79.100 unités entre 2007 et 2013).

Cette forte croissance sera notamment entraînée par la nécessité de répondre adéquatement aux nouvelles demandes de la population. En effet, l'évolution économique, sociétale et démographique fera apparaître des besoins émergents auxquels les services du secteur à profit sociale devront faire face.

L'analyse des perspectives d'évolution de diverses catégories de population, bénéficiaires de nombreux services du secteur à profit social (les plus de 65 ans, les moins de 14 ans, les personnes en risque de pauvreté) permet de mesurer l'ampleur du défi.

Le volume de l'emploi devrait croître essentiellement dans le secteur de la santé à cause notamment du vieillissement de la population qui aura des impacts considérables sur la demande en soins de santé. L'augmentation de l'emploi devrait également se poursuivre dans le secteur de l'action sociale. Les trois focus réalisés ci-avant permettent en effet de présager d'une inévitable évolution de la demande de services et de la création de nouveaux services. Elle se visualisera essentiellement dans les activités de services personnels et de proximité, dans les crèches et dans les maisons de repos.

Ce constat amène une question : la croissance relative du secteur à profil social est-elle signe de développement ou de crise économique ? Faut-il s'en réjouir ou la déplorer ?

La présente étude n'a pas pour objet de répondre à cette interrogation mais permet d'ouvrir le débat. En effet, les résultats sont multiples et difficilement interprétables. La croissance du secteur est plus rapide en Région wallonne (Région pauvre) qu'en Région flamande (Région riche) mais en Wallonie, c'est au sein du Brabant wallon (province riche) que la croissance est la plus forte. La taille et l'hétérogénéité du secteur complexifient également la moindre interprétation. A titre d'exemple, la croissance du secteur socioculturel ne symbolise pas la même évolution sociétale que la croissance du secteur de l'action sociale.

³⁹ Marée, M., Gijssels, C., Loose, M., Rijpens, J. et Franchois, E., 2008.

⁴⁰ Idem 35

5. Conclusion : Les défis du secteur dans la société de demain

Le contexte actuel de crise financière a fait apparaître l'importance du rôle de l'Etat comme garant de la stabilité de notre société. A ce titre, peu critiquent la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les pouvoirs publics ont dégagé des sommes importantes afin de venir en aide au secteur bancaire. L'Etat a contribué à rassurer la population et à limiter le choc pour l'économie réelle.

Cependant, fort de notre expérience dans le secteur à profit social, nous constatons quotidiennement des crises multiples et souvent dramatiques qui minent la population (logement, pouvoir d'achat, accès aux soins de santé, surendettement,...) et face auxquelles nos services éprouvent des difficultés à répondre à cause du manque criant de moyens affectés aux politiques sociales. A de nombreuses reprises, les pouvoirs publics ont limité les dépenses sociales et environnementales se retranchant derrière les indéboulonnables critères de Maastricht⁴¹ et les efforts nécessaires de désendettement. En revanche pour soutenir le secteur bancaire, le même Etat ne semble avoir aucune gêne à plonger dans le rouge et à creuser la dette⁴².

L'Etat vole au secours des épargnants, tente de limiter les pertes des petits actionnaires mais qui se soucie des milliers de belges qui sont exclus du système bancaire ?

Il nous semble pourtant que la lutte contre la pauvreté qui atteint un belge sur sept ou le vieillissement grandissant de la population mériteraient eux-aussi de bénéficier de l'attention exceptionnelle qui a été accordée aux banques. Qui plus est, investir dans le social ou l'environnemental ne constitue pas une dette pour les générations futures mais bien un investissement durable de la qualité de vie.

Historiquement, l'Etat conditionne son soutien financier au secteur à profit social au respect de règles et d'agréments (régulation tutélaire). En sera-t-il de même dorénavant dans le secteur bancaire ?

A l'heure actuelle, s'il est essentiel de réguler les marchés financiers, il semble tout aussi important de se centrer sur le « Nécessaire », consolider la sécurité sociale et développer les services aux personnes afin de garantir une indispensable qualité de vie.

Comme nous l'avons constaté, le volume de l'emploi dans le secteur à profit social grandit de manière importante en Région wallonne, son poids dans l'économie ne cesse de croître car les besoins « réels » de la population augmentent et continueront à augmenter.

Le secteur à profit social s'inscrit dans une dynamique de développement puisqu'il est amené à se professionnaliser, à s'adapter en permanence aux nouveaux besoins et aux nouvelles caractéristiques de la population (vieillesse, structure familiale,...) mais également aux évolutions économiques internationales (mondialisation).

Les services offerts doivent s'adapter sans cesse aux besoins de la population mais aussi les anticiper. A titre d'exemple, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail a nécessité le développement des services d'accueil de l'enfance tandis que le vieillissement de la population implique la création de nouvelles places dans les maisons de repos mais aussi le développement de nouveaux services de proximité. Cette adaptation concerne tous les publics : familles, personnes handicapées, personnes précarisées, allochtones,...

Le développement du secteur passe également par le recours à une main d'œuvre qualifiée et à des financements structurels. Par conséquent, les pouvoirs publics devront fournir des garanties au niveau de la formation du personnel mais aussi au niveau de l'ambiguïté entre les politiques d'insertion de public « fragilisé » sur le marché de l'emploi et les politiques de soutien au secteur. Si l'insertion socioprofessionnelle

⁴¹ Les critères de convergences (ou « critères de Maastricht ») sont des critères basés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne ainsi que les candidats à l'entrée dans l'Union économique et monétaire européenne. Le respect de ces critères est jugé nécessaire à la réussite du Pacte de stabilité et de croissance. Parmi ces critères, on retrouve notamment l'interdiction d'avoir un déficit annuel supérieur à 3% du PIB et l'interdiction d'avoir une dette publique supérieure à 60% du PIB.

⁴² Baudouin Massart dresse un constat similaire dans l'Alter Echos n°260 (octobre 2008).

est indispensable, le développement du secteur ne peut se faire, uniquement, grâce à la création d'emplois « précaires ».

De même, la question environnementale, et plus particulièrement celle de la hausse de la consommation d'énergie au sein du secteur et son corollaire, la hausse du coût de l'énergie, devient de plus en plus préoccupante. L'impact négatif sur le budget des institutions risque de devenir insoutenable en absence de politique énergétique structurelle pour le secteur. L'offre de biens et services, jugés fondamentaux, s'en trouvera diminuée, au détriment de la population. La solution passe par le renforcement des aides et primes, mais aussi par la mise en place de systèmes de « tiers investisseurs ».

Le cadre politique et la délicate question de l'avenir de la Belgique et de la possible régionalisation de certaines politiques soulèvent certaines interrogations. Le financement des services non marchands par les pouvoirs publics se base notamment sur le principe de solidarité nationale. Dans l'éventualité où ce principe serait mis à mal, le financement de ces services en Région wallonne risquerait de diminuer.

Le développement important du secteur implique une professionnalisation de ses outils, de ses structures et de ses acteurs. Cette nouvelle réalité suscite l'intérêt de l'ensemble du marché. A titre d'exemple, la concurrence est réelle entre les opérateurs de formation pour acquérir le marché de la formation des cadres du non-marchand. Une concurrence similaire se constate au niveau des secrétariats sociaux, au niveau des organisations de consultances, des assurances, des institutions de crédits,... Cet intérêt grandissant témoigne de la bonne santé du secteur et de son importance dans la société. Néanmoins, cette évolution comporte un risque, celui d'y perdre son âme « associative ».

Afin de rencontrer les besoins croissants et émergents de la population, et compte tenu des limites budgétaires des pouvoirs publics, le secteur doit également chercher de nouvelles sources de financement. Cette recherche apporte des solutions innovantes : mécénat, tiers investisseurs, politique tarifaire, nouveau marché,... A titre d'exemple, des établissements hospitaliers belges⁴³ ont ouvert leurs centres d'excellence aux patients étrangers. Cet apport permettra d'investir en Belgique tant en matériel médical qu'en infrastructure dans de nombreux domaines. Certains parlent de milliers d'emploi qui pourraient être créés en soignant davantage de patients étrangers dans notre pays. Si cette expérience peut sembler prometteuse et prouve le dynamisme du secteur en matière d'innovation sociale, elle illustre également le danger qui guette le secteur, à savoir une forme de marchandisation des services à profit social.

De manière plus globale, c'est l'évolution récente, des relations entre les pouvoirs publics et les services à profit social, vers une « régulation concurrentielle » qui pose question. L'accroissement de la concurrence risque en effet d'imposer des nouvelles exigences en termes de rentabilité qui inciteront les institutions à privilégier des bénéficiaires solvables au détriment des plus nécessiteux. Le secteur se doit de faire face à ce nouveau défi afin de préserver sa finalité sociale.

⁴³ www.healthcarebelgium.com

6. Références

- Alter Echos, 2008, Les entreprises de travail adapté face au vieillissement. Actualité du 12 au 25 septembre 2008. Alter Echos n°259.
- Avalosse, H., Gillis, O., Cornelis, K. et Mertens, R., 2008, Inégalités sociales de santé : observations à l'aide de données mutualistes. Département Recherche et Développement des Mutualités chrétiennes. MC-information 233.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K. et Hoorelbeke, D., 2008. Perspectives économiques régionales 2007-2013. Bureau Fédéral du Plan.
- Bureau Fédéral du Plan BFP., 2008. Perspectives de population 2007-2060. Planning paper 105. Bureau Fédéral du Plan.
- Defourny, J., Mertens, S. et Salamé, M., 1996. Le non-marchand, frein ou moteur de la croissance ?, XII Congrès des Economistes belges de langue française, CIFO, Charleroi.
- Defourny, J., Pacolet, J., Alaluf, M. et Stroobant, M., 2001. Le secteur non marchand en Belgique, aperçu socio-économique. Fondation Roi Baudouin.
- Demsetz, H., 1970. The Private Production of Public Goods, *Journal of Law and Economics*, 13 octobre, 293-306.
- Institut des Comptes Nationaux ICN., 2008. Comptes régionaux 1996-2006. Banque Nationale de Belgique.
- Institut des Comptes Nationaux ICN., 2008. Compte satellite des institutions sans but lucratif 2001-2005. Banque Nationale de Belgique.
- Laville, J.L. et Nyssens, M., 2001. Etats-providences et services sociaux. Economie du non marchand, recueil d'articles, Université catholique de Louvain.
- Marée, M. et Mertens, S., 2002, Contours et statistiques du non-marchand en Belgique. Centre d'Economie Sociale, Université de Liège.
- Marée, M., Gijssels, C., Loose, M., Rijpens, J. et Franchois, E., 2008, Les associations en Belgique, une analyse quantitative et qualitative du secteur. Fondation Roi Baudouin.
- Massart, B., 2008. Sommaire. Actualité du 26 septembre au 10 octobre 2008. Alter Echos n°260.
- Mertens, S., 2007. La nature économique des activités, note de synthèse, CLES. Centre d'Economie Sociale, Université de Liège.
- Mertens, S. et Lefevre, M., 2003. Théorie économique et marchandisation des services non marchands. Centre d'Economie Sociale, Université de Liège.
- Moerman, M., 2008, Estimation de la programmation et des besoins en lits MRPA (perspectives 2011-2031). Fédération des CPAS.
- Nyssens, M., 2000, Les approches économiques du tiers secteur, apports et limites des analyses anglo-saxonnes d'inspiration néo-classique in *Sociologie du travail*. IRES, université catholique de Louvain.
- Salamon, L., 1995. *Partners in Public Service/Government-Non-Profit Relations in the Modern Welfare State*. The Johns Hopkins University Press, Baltimore.
- Stiglitz, J., 2000. *Economics of the Public Sector*, 3rd edition, W.W. Norton & Company, London and New-York.



UNIPSO asbl
Union des entreprises à Profit Social

Avenue Reine Astrid 7 – 1440 Wauthier-Braine

Tel. : 02/367.23.90 – Fax : 02/367.23.99

unipso@unipso.be

www.unipso.be